

**FLORE**  
DES  
**MASCAREIGNES**

LA RÉUNION, MAURICE, RODRIGUES

**GLOSSAIRE**

# FLORE DES MASCAREIGNES

*LA RÉUNION, MAURICE, RODRIGUES*

COMITÉ DE RÉDACTION

J. BOSSER

TH. CADET, J. GUÉHO, W. MARAIS

GLOSSAIRE

PRÉPARÉE SOUS LA DIRECTION DE

R. ANTOINE  
*(M.S.I.R.I.)*

J. BOSSER  
*(O.R.S.T.O.M.)*

J.K. FERGUSON  
*(KEW)*

PUBLIÉE PAR

THE SUGAR INDUSTRY RESEARCH INSTITUTE, MAURITIUS  
L'INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR  
LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION (ORSTOM) PARIS  
THE ROYAL BOTANIC GARDENS, KEW

# FLORE DES MASCAREIGNES

## GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

---

### A

- A** : préfixe privatif qui marque l'absence : *apétale*, sans pétales ; *aphylle*, sans feuilles.
- Ab** : préfixe qui marque l'éloignement : la face *abaxiale* d'une feuille est située du côté éloigné de l'axe ; épillet *abaxial* : dont la glume supérieure est tournée vers l'axe.  
— marque aussi la séparation : la cicatrice d'*abscission* d'une feuille tombée.
- Acaule** : qui n'a pas de tige ; on désigne sous ce nom les plantes dont la tige, très courte, n'est pas apparente au-dessus du sol.
- Acaulescent** : à tige très courte, paraissant acaule.
- Accombant** : se dit d'un embryon plié en deux, la racine étant couchée contre les bords des cotylédons. Voir Cruciferae.
- Accrescent** : se dit des parties de la fleur ou de l'inflorescence qui augmentent de taille et/ou en épaisseur après la floraison.
- Acervulus (-i) (m)** : ligne(s) de plusieurs fleurs, la proximale habituellement femelle, les autres mâles, chez certaines Palmae.
- Aciculaire** : voir aciculé.
- Aciculé** : en forme d'aiguillon mince, effilé et raide.
- Acropète** : se développant successivement vers le sommet.
- Acroscopique** : dirigé ou orienté vers le sommet.
- Actinomorphe** : dont les éléments sont disposés symétriquement autour d'un axe : fleur actinomorphe.
- Aculé** : muni d'aiguillons.
- Acumen (m)** : pointe étroite et effilée.
- Acuminé** : terminé par un acumen : se rétrécissant progressivement en pointe étroite.  
Fig. 3 : 24.
- Acyclique** : se dit d'une fleur dont les pièces florales sont disposées en spirales et non en verticilles ou cycles.
- Ad-(Ac-)** : préfixe qui marque la direction et signifie tourné vers : face *adaxiale* d'une feuille, qui fait face à l'axe ; épillet *adaxial*, dont la glume inférieure est du côté de l'axe.  
— indique aussi l'accolement ou la soudure dans le cas de deux organes non identiques : étamine *adnée* à un pétale.
- Adventif** : se dit d'un organe apparaissant à un endroit inhabituel : racines sur une tige ou sur une feuille ; bourgeons près d'une blessure sur une feuille ou une racine.
- Aérenchyme (m)** : tissu spongieux formé de cellules à parois minces, à grands espaces intercellulaires.
- Aestivation (f)** : voir préfloraison.

- Aigrette** (f) : touffe de soies fines et soyeuses que portent certains fruits ou graines. (voir pappus).
- Aigu** : rétréci au sommet en un angle aigu. Fig.3 : 25.
- Aiguillon** (m) : excroissance pointue et piquante, se développant à partir de l'épiderme (et non du bois) d'un tronc, d'une tige ou d'un rameau ; on peut détacher les aiguillons sans endommager l'écorce proprement dite.
- Aile** (f) : 1 : lame foliacée ou scarieuse, aplatie, dont certains organes (tiges, fruits, glumes) sont munis. 2 : nom donné aux pétales latéraux d'une corolle papilionacée.
- Aisselle** (f) : intérieur de l'angle formé par une feuille avec un rameau, par un rameau avec une branche, etc.
- Akène** (m) : petit fruit sec, indéhiscent, à une seule graine, dont le péricarpe n'adhère pas à la graine. (voir caryopse).
- Albumen** (m) : partie de la graine chargée de substances nutritives, entourant l'embryon, issue du développement de l'œuf secondaire du sac embryonnaire après fécondation (voir aussi endosperme et périsperme). (Toutes les graines n'ont pas d'albumen. S'il est absent, ce sont les cotylédons qui se chargent de réserves et deviennent volumineux ; ex. : les graines des Leguminosae).
- Albuminé** : contenant de l'albumen.
- Aliforme** : aplati en forme d'aile.
- Allogame** : se dit d'une plante dont les fleurs ne peuvent être fécondées que par du pollen d'une fleur d'un autre individu ; pollinisation croisée.
- Allomorphe** : de forme différente ; ex. : chez certaines espèces d'*Acalypha* qualifie les fleurs femelles solitaires, terminales, à 1 seule loge ovarienne, dont l'ornementation diffère de celle des fleurs normales.
- Alterne** : se dit d'organes insérés isolément sur un axe, non situés en face l'un de l'autre ; ex. : des feuilles sur une tige ou sur un rameau.
- Alternipétale** : alternant avec un pétale, non situé en face de lui.
- Alternisépale** : alternant avec un sépale, non situé en face de lui.
- Alvéolé** : ayant de petites dépressions  $\pm$  anguleuses.
- Amphitrope** : se dit d'un ovule qui est tellement recourbé sur lui-même que ses deux extrémités se rapprochent ; ex. : chez certaines Caryophyllaceae (synonyme de héli-anatope).
- Amplexicaule** : se dit d'une feuille, d'une bractée ou d'un pétiole dont la base élargie entoure la tige ou le rameau. Fig.3 :3.
- Ampullacé** : en forme de flacon ou de bouteille.
- Anastomosé** : réuni au moyen d'un ensemble de connections formant un réseau ; ex. : des nervures anastomosées.
- Anatope** : se dit de l'ovule lorsqu'il est complètement renversé, de sorte que le micropyle s'approche du hile.
- Androcée** (m) : ensemble des étamines d'une même fleur.
- Androgyne** : se dit des inflorescences qui portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles ; ex. : *Carex*.
- Androgynophore** (m) : allongement du réceptacle entre le périanthe d'une part, l'androcée et le gynécée d'autre part.
- Androphore** (m) : allongement ou renflement du réceptacle entre le périanthe et l'androcée dans des fleurs unisexuées  $\delta$  .
- Anémochore** : dont les semences sont dispersées par le vent.
- Anémophile** : qui est fécondé par du pollen transporté par le vent.
- Angiosperme** (f) : subdivision des Spermatophytes réunissant les plantes dont les ovules sont inclus dans un ovaire.

**Anguleux** : 1 : se dit d'une feuille dont le bord présente plusieurs grosses dents ou angles. (Fig.2 : 13). 2 : d'un organe présentant des faces disposées en dièdres ; ex. : une tige anguleuse.

**Anisophylle** : se dit d'une paire ou d'un verticille de feuilles où les pétioles et/ou les limbes sont de formes ou de tailles différentes ; ex. : chez des Urticaceae.

**Anisopolaire** : se dit d'un grain de pollen dont les faces proximale et distale ne se ressemblent pas.

**Annuel** : se dit d'une plante dont le cycle complet de vie est accompli en l'espace d'un an ou moins.

**Anthèle** (f) : inflorescence cymeuse ou fasciculée dans laquelle les rameaux latéraux sont plus longs que les centraux ; ex. : chez des Cyperaceae.

**Anthère** (f) : partie de l'étamine qui contient les grains de pollen, généralement divisée en deux loges, elles-mêmes pouvant être à deux sacs polliniques.

**Anthèse** (f) : moment de l'ouverture et de l'étalement d'une fleur.

**Anthocarpe** (m) : faux fruit formé par le gynécée et l'une ou l'autre pièce florale, le périanthe par exemple.

**Anthophore** (m) : allongement du réceptacle entre le calice et la corolle, ou entre le pédicelle et le périanthe.

**Anti-** : préfixe qui marque l'opposition : étamines *antipétales*, celles qui sont en face des pétales.

**Antorse** : dirigé vers l'extrémité d'un organe ; se dit d'épines, de dents ou de poils.

**Aperture** (f) : ouverture dans la paroi du grain de pollen par où se fait la germination.

**Apétale** : se dit d'une fleur sans pétales.

**Apex** (m) : pointe, sommet d'un organe.

**Aphyllé** : qualifie une plante sans feuilles.

**Apical** : relatif au sommet d'un organe. Placentation apicale : insertion des ovules au sommet ou près du sommet d'un ovaire uniloculaire ou de chaque loge d'un ovaire pluriloculaire.

**Apicule** (m) : pointe abrupte, courte, aiguë, non effilée, à l'extrémité d'un limbe ou au sommet d'un fruit. Fig. 3 : 32.

**Apiculé** : qui porte un apicule.

**Apocarpe** : qualifie un gynécée à plusieurs carpelles libres ; qualifie également le fruit provenant d'un tel gynécée où chaque élément fructifié correspond à un carpelle unique.

**Apotrope** : se dit d'un ovule anatrope dont le micropyle est du côté abaxial du funicule.

**Appendiculé** : qui porte des appendices, des prolongements, des saillies allongées, etc...

**Apprimé** : se dit d'un organe appliqué dans toute sa longueur sur un autre mais non soudé à lui ; qualifie aussi un indument formé de poils plus ou moins couchés.

**Aptère** : se dit d'un organe dépourvu d'aile.

**Arachnoïde** : se dit d'un indument formé de poils longs, fins, entrecroisés comme les fils d'une toile d'araignée.

**Aranéux** : synonyme d'arachnoïde.

**Arborescent** : qui présente les caractères d'un arbre.

**Arbrisseau** (m) : plante ligneuse caractérisée par une tige ramifiée dès la base ou par plusieurs tiges naissant d'une souche commune.

**Arbuste** (m) : petit arbre à tronc en général assez grêle.

**Aréole** (f) : 1 : aire sur la face de la graine de certaines Leguminosae, délimitée par une variation dans la texture du testa. 2 : organe spécial, se développant chez

certaines Cactaceae à l'endroit où devraient naître les feuilles, se présentant sous forme d'un groupement de poils, d'aiguillons, de glandes et d'où partent les ramifications et des fleurs.

- Aréolé** : à surface divisée en petits éléments polygonaux par des bandes ou des raies ; également à taches ou dépressions plus ou moins régulières.
- Arête** (f) : 1 : long poil raide. 2 : dans l'épillet de certaines Gramineae, appendice filiforme, droit ou torsadé à la base et coudé, situé sur le dos ou à l'extrémité de glumes ou de glumelles, prolongeant la nervure médiane et plus rarement d'autres nervures.
- Arille** (m) : excroissance enveloppant  $\pm$  la graine et résultant d'une expansion du funicule ou de la chalaze. Voir également arillode et embryostège.
- Arillode** (m) : faux arille résultant de la transformation du tégument.
- Aristé** : muni d'une arête.
- Article** (m) : 1 : partie d'organe comprise entre deux joints nettement visibles ou entre deux étranglements ; ex. : un entre-nœud d'une tige ou d'un axe. 2 : chaque entre-nœud de l'axe d'un racème chez les Gramineae, ou entre-nœud séparant 2 fleurs sur la rachéole d'un épillet. 3 : partie d'une gousse de certaines Leguminosae et du fruit de certaines Cruciferae qui se détache à maturité. Voir lomentum.
- Articulation** (f) : surface suivant laquelle se séparent les deux parties d'un organe discontinu.
- Articulé** : formé d'un certain nombre d'articles ; ex. : une gousse articulée.
- Ascendant** : se courbant progressivement, pour, d'une position horizontale, se rapprocher de la verticale ; ou se courbant et se dirigeant vers l'extrémité (nervures).
- Asymétrique** : irrégulier ; qualifie un organe qui ne présente aucun plan ou axe de symétrie.
- Atténué** : se dit d'un organe dont la forme présente un rétrécissement progressif vers une extrémité.
- Auricules** (f) : 1 : lobes en forme d'oreille situés à la base du limbe foliaire de part et d'autre du pétiole et recouvrant plus ou moins ce dernier, ou recouvrant le rameau dans le cas de feuilles ou de bractées sessiles (Fig.3 : 21). 2 : chez les Gramineae, prolongements plus ou moins allongés du sommet de la gaine foliaire (ex : *Oryza sativa*) ; 3 : chez les Orchidaceae, lobes latéraux du rostelle de certaines espèces.
- Autogame** : se dit d'une plante chez laquelle les ovules d'une fleur sont fécondés par du pollen de la même fleur.
- Axe** (m) : communément utilisé pour désigner l'élément allongé central d'une plante, d'une branche, d'une inflorescence, d'une fleur, autour duquel sont disposées les différentes parties de l'individu ou de l'organe.
- Axile** : placentation axile : insertion des ovules dans la partie centrale d'un ovaire pluriloculaire, dans l'angle interne de chaque loge. Fig.4 : 8.
- Axillaire** : situé à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée.
- Axillant** : qualifie un organe à l'aisselle duquel naît un bourgeon ; ex. : une feuille axillante.

## B

**Bacciforme** : ressemblant à une baie, en parlant d'un fruit ou d'une graine.

**Baie** (f) : fruit charnu ou pulpeux, indéhiscant, contenant plusieurs graines, rarement une seule, libres dans le tissu charnu.

- Barbu** : muni de longs poils disposés en touffe(s) ou en aigrette.
- Basal** : relatif à la base. Placentation basale : insertion des ovules à la base d'un ovaire uniloculaire, la columelle étant absente ou très réduite, ou à la base des loges d'un ovaire pluriloculaire.
- Basifixe** : attaché par sa base.
- Basilaire** : situé ou attaché à la base. Des feuilles sont dites basilaires lorsqu'elles sont rassemblées à la base de la tige près du niveau du sol, attachées à plusieurs nœuds à entre-nœuds extrêmement courts et peu apparents (voir également Rosette). Un placenta est basilaire lorsqu'il est situé au fond de la cavité ovarienne.
- Basipète** : qui se développe successivement vers la base (contraire : acropète).
- Basiscopique** : dirigé ou orienté vers le bas.
- Bi-(Di-)** : préfixe qui signifie 2 ou qui indique le redoublement par répétition ou duplication : *bifide*, profondément fendu en deux ; *bifoliolé*, à deux folioles (Fig.2 : 22) ; *bifurqué*, ayant l'aspect d'une fourche à 2 dents ; *bilabié*, à deux lèvres, l'une au-dessus de l'autre ; ex. : une corolle ou un calice bilabiés (Fig.4 : 5) ; *bilatéral*, disposé régulièrement de chaque côté d'un plan ; ex. : une fleur à symétrie bilatérale, fleur zygomorphe ; *bilobé*, à deux lobes (Fig.3 : 30) ; *biloculaire*, à deux loges ; *bipare*, à ramifications opposées et dichotomiques, profondément divisé en deux lobes au-delà du milieu ; *bipennatifide*, lorsque les lobes d'une feuille pennatifide sont à leur tour divisés de la même manière ; *bipennatipartite*, lorsque les lobes d'une feuille pennatipartite sont à leur tour divisés de la même manière ; *bipennatiséqué*, lorsque les lobes d'une feuille pennatiséquée sont à leur tour divisés de la même manière ; *bipenné*, qualifie une feuille composée-pensée dont chaque division est à son tour pennée, comme chez les *Acacia* (Fig.2 : 27) ; *birameux*, désigne un poil fixé en son milieu ou en un point de sa longueur et ayant ainsi 2 branches (poil en navette ou médifixe) ; *bisannuel*, plante dont le cycle s'accomplit en deux ans ; *bisérié*, disposé en deux rangées ; *biserrulé*, à bords garnis de dents de scie de 2 tailles différentes (Fig.3 : 12) ; *bisexué*, caractérise une fleur qui possède étamines et pistils ; *biterné*, se dit d'une feuille composée ayant un pétiole qui se divise en trois pétiolules lesquels se subdivisent encore en trois autres portant les folioles ; *bivalve*, se dit d'un fruit s'ouvrant en deux valves ; ex. : chez les Cruciferae.
- Bipollinie (f)** : chez les Asclepiadaceae, l'ensemble du corpuscule, des caudicules et des pollinies enlevé par l'insecte pollinisateur.
- Bogue (f)** : enveloppe de la châtaigne ; par extension utilisé pour désigner un groupe de fruits ou de faux fruits piquants ou rugueux ; ex. : *Xanthium*.
- Bourgeon (m)** : organe situé à l'extrémité des rameaux ou à l'aisselle de feuilles, constitué par les jeunes feuilles et le germe du futur rameau et protégé par des feuilles écailleuses, des stipules ou des poils abondants.
- Brachy-** : préfixe signifiant court ; *brachyblaste*, à pousses courtes, sans entre-nœuds bien distincts ; *brachystyle*, à style court.
- Bractée (f)** : petite feuille ou écaille axillant un pédicelle ou le pédoncule d'une inflorescence ou fixée à un certain niveau sur ce pédoncule. Chez les Gramineae et les Cyperaceae, feuilles modifiées précédant la fleur (les glumes et les glumelles sont des bractées).
- Bractéifère** : se dit des parties qui portent une ou plusieurs bractées ; ex. : une inflorescence bractéifère.
- Bractéole (f)** : petit appendice foliacé situé sur le pédicelle, sous le calice ou sous le périgone.
- Buisson (m)** : voir arbrisseau.

**Bulbe** (m) : organe souterrain provenant d'une tige condensée, contenant des matières nutritives mises en réserve pour survivre à la saison défavorable. On distingue les sortes suivantes :

a) *Bulbe feuillé* : formé d'écailles qui sont les bases des feuilles avortées, implantées sur un plateau (tige extrêmement condensée). Il y en a deux types : 1. Bulbe feuillé à tuniques ou bulbe tunique, où les écailles charnues, souvent nombreuses, embrassantes, sont complètement enveloppées par une ou plusieurs tuniques minces et membraneuses ; ex. : l'oignon. 2. Bulbe feuillé à écailles ou bulbe écaillé ; dans ce cas les écailles charnues, peu ou pas embrassantes, sont lâchement ouvertes ou imbriquées, et le bulbe n'est pas enveloppé de tuniques minces et membraneuses ; ex. : *Lilium*.

b) *Bulbe solide* : comparable au plateau d'un bulbe feuillé, à texture charnue et amorphe, sans écailles charnues. Il y en a deux types : 1. Bulbe solide nu : bulbe arrondi, aplati, sans tunique ; ex. : *Zantedeschia*, *Cyclamen*. 2. Bulbe solide à tuniques ou corne : comme le bulbe solide nu mais enveloppé par des tuniques ; ex. : *Gladiolus*, *Watsonia*.

**Bulbille** (f) : petit bourgeon en forme de bulbe apparaissant soit à l'aisselle d'une feuille, soit dans une inflorescence à l'emplacement de fleurs, soit sur les marges d'une feuille ; ex. : *Kalanchoe*.

**Bullé** : se dit de certaines feuilles à surface non plane, boursoufflée entre les nervilles en petits dômes ou bosses convexes, contiguës, peu élevées, correspondant sur l'autre face à une concavité.

## C

**Cactiforme** : à tiges épaisses et charnues, sans écorce et habituellement vertes ; ex. : certaines Vitaceae.

**Caduc** : qui tombe très précocement ; ex. : sépales, pétales caducs ; feuilles, bractées caduques.

**Caducifolié** : à feuilles caduques.

**Calcariforme** : en forme d'éperon.

**Calice** (m) : verticille (ou cycle) externe du périanthe, formé des sépales libres ou soudés, habituellement verts.

**Calicinal** : qui tient du calice ou qui lui ressemble.

**Calicule** (m) : en général, utilisé pour désigner les bractées situées à l'extérieur de l'involucre dans certains genres de Compositae ou du calice de *Dianthus*. Parfois aussi utilisé dans le sens d'épicalice.

**Callosité** (f) : excroissance en forme de cal.

**Callus** (m) : chez les Gramineae : prolongement de la base d'un épillet ou d'une fleur, parfois arrondi et peu net, parfois allongé, dur et piquant, glabre ou pileux.

**Calyptre** (m) : couvercle caduc d'un bouton floral ou d'une capsule circumscissile, en forme de capuchon ; ex. : capsule d'*Anagallis* ; calice d'*Eucalyptus*.

**Calyptré** : pourvu d'un calyptre ou en forme de calyptre.

**Campanulé** : en forme de cloche. Fig.4 : 6.

**Campylotrope** : qualifie un ovule courbé par suite de la croissance inégale de 2 côtés opposés, le micropyle se trouvant rapproché du hile et de la chalaze.

**Canaliculé** : creusé d'un sillon peu profond, en forme de gouttière ou marqué de rainures longitudinales.

**Canescent** : couvert d'un tomentum abondant, court, gris blanchâtre, cendreau.

- Cannelé** : marqué de côtes longitudinales séparées par des sillons.
- Capillaire** : fin comme un cheveu.
- Capité** : se dit d'un stigmate ayant la forme d'une tête d'épingle ou d'un poil à tête glanduleuse.
- Capitule** (m) : inflorescence formée de fleurs sessiles ou subsessiles, serrées les unes contre les autres et disposées sur un réceptacle commun. Dans la famille des Compositae, les fleurs sont généralement réunies en capitule. Les capitules peuvent être solitaires ou disposés en épis, racèmes, cymes, capitules, etc... Figs.4 : 23 et 24.
- Capituliforme** : en forme de capitule.
- Capsule** (f) : fruit sec provenant d'un gynécée syncarpe, s'ouvrant à maturité par des fentes longitudinales, par des orifices à la base ou au sommet, ou par des fentes transversales.
- Carène** (f) : 1 : saillie allongée sur la face externe de certains organes. 2 : chez les Leguminosae, désigne les deux pétales inférieurs  $\pm$  longuement soudés et ayant l'aspect d'une carène de navire.
- Caréné** : muni d'une carène, ou en forme de carène.
- Caroncule** (f) : Petite excroissance arrondie située sur la graine, provenant du micropyle ; parfois confondue avec arillode ou embryostège.
- Carpelle** (m) : constituant unitaire du gynécée, formé d'une partie basale ou ovaire, contenant les ovules, surmontée d'un style et d'un stigmate. Les carpelles peuvent être libres (apocarpes) ou soudés (syncarpes). Voir aussi ovaire, gynécée, pistil.
- Carpodie** (f) : fleur stérile chez les Typhaceae.
- Carpophore** (m) : 1 : support d'un fruit provenant d'un allongement du réceptacle au-dessus du niveau d'insertion du périanthe. 2 : support commun de plusieurs méricarpes.
- Cartacé** : qui a la texture du papier.
- Cartilagineux** : ferme,  $\pm$  épais, mais souple, comme du cartilage.
- Caryopse** (m) : fruit des Gramineae constitué par un akène dans lequel les téguments de la graine sont soudés au péricarpe.
- Cataphylle** (m) : feuille réduite, écailleuse, précédant habituellement les feuilles normales vertes.
- Caudé** : qualifie une feuille dont le sommet est rétréci en appendice allongé, mou, flexible et rappelant la queue d'un animal. Fig.3 : 22.
- Caudicule** (m) : 1 : chez les Orchidaceae, partie stérile du pollinaire rattachant la pollinie à la viscidie, se formant à l'intérieur de l'anthère (par opposition à stipe, voir à ce mot). 2 : chez les Asclepiadaceae, filet stérile rattachant la pollinie au corpuscule d'une bipollinie.
- Cauléscent** : muni d'une tige  $\pm$  bien développée.
- Cauliflorie** (f) : phénomène présenté par les plantes ligneuses dont les fleurs ou les inflorescences naissent sur le tronc ou sur les tiges (plantes cauliflores).
- Caulinaire** : se dit des feuilles qui se développent aux nœuds moyens et supérieurs des tiges.
- Central** : relatif au centre. Placentation centrale : insertion des ovules sur une colonne verticale (columelle) située au centre d'un ovaire uniloculaire. Fig.4 : 9.
- Centrifuge** : se développant à partir du centre ; ex. : une cyme où la fleur terminale (centrale) s'ouvre la première.
- Centripète** : se développant vers le centre ; ex. : un racème où la fleur basale s'ouvre la première.
- Céphalium** (m) : inflorescence femelle des Pandanaceae.
- Céracé** : qui a la texture de la cire.

- Cespiteux** : se dit d'une plante croissant en touffe.
- Chalaze** (f) : région de l'ovule d'où divergent les faisceaux des téguments.
- Charnu** : qui a des tissus tendres et juteux : un fruit charnu, une feuille ou une tige charnue.
- Chartacé** : voir cartacé.
- Chasmophyte** (m) : plante qui pousse dans les fissures de rochers.
- Chaton** (m) : type d'inflorescence spiciforme formée de fleurs unisexuées généralement nues ou à périgone peu développé, insérées à l'aisselle de bractées scarieuses.
- Chaume** (m) : nom donné à la tige florale d'une Gramineae ou d'une Cyperaceae.
- Cheiroptérophile** : se dit d'une fleur dont la fécondation est assurée par les chauves-souris.
- Cil** (m) : poil situé sur les bords ou sur les arêtes de certains organes.
- Cilié** : à bords pourvus de cils. Fig.3 : 9.
- Ciliolé** : muni de cils de petite taille.
- Cime** (f) : partie supérieure d'un arbre formée de l'ensemble des rameaux feuillus.
- Cincinnus** (-i) (m) : cyme unipare scorpoïde. Fig.4 : 33.
- Circiné** : enroulé en crosse ; désigne une feuille enroulée sur elle-même sur la nervure longitudinale, de haut en bas ; ex. : une jeune fronde de fougère.
- Circumscissile** : voir déhiscence transversale.
- Cireux** : couvert d'un enduit  $\pm$  collant qui ne s'enlève pas au frottement, rappelant la cire d'abeilles.
- Cirrhe** (m) : 1 : voir vrille. 2 : prolongation épineuse du rachis d'une feuille de certaines Palmae grimpanes.
- Cirrheux** : muni d'une vrille.
- Cladode** (m) : rameau aplati et vert, ressemblant à une feuille.
- Claviforme** : en forme de clou ou de massue, l'extrémité plus épaisse que la base.
- Cleistogame** : se dit d'une fleur chez laquelle l'autofécondation s'opère dans le bouton floral non ouvert.
- Clinandre** (m) : chez certaines Orchidaceae, petite dépression du sommet de la colonne où sont logées les pollinies.
- Clone** (m) : groupe de plantes génétiquement identiques, fragments d'un même individu propagés végétativement.
- Co-** : voir Con-
- Coalescent** : se dit d'organes de même nature, liés l'un à l'autre sans être véritablement soudés ; ex. : des pétales coalescents.
- Cochléaire** : en forme de colimaçon.
- Colléter** (m) : petite excroissance sécrétrice, ovoïde à cylindrique, située sur des stipules, des feuilles ou le calice, ou frangeant les stipules ou le calice.
- Colonne** (f) : 1 : désigne la partie basale torsadée, vrillée à l'air sec, de certaines arêtes chez les Gramineae. 2 : utilisé assez généralement pour désigner le support d'un organe ou de plusieurs organes ; ex. : tube staminal des Malvaceae. 3 : sert aussi à désigner le gynostème de certaines Orchidaceae.
- Columelle** (f) : 1 : colonne centrale d'un ovaire uniloculaire à laquelle sont fixés les ovules. 2 : support commun de plusieurs méricarpes (voir carpophore). 3 : désigne aussi la partie de l'axe floral qui persiste après la chute des valves (éléments) du fruit, dans certains fruits déhiscents.
- Commissure** (f) : ligne de jonction de deux organes ; ex. : entre les méricarpes des Umbelliferae.
- Composé** : 1 : dans le cas d'une feuille, lorsque le limbe est constitué de plusieurs folioles, (parfois réduite à une foliole) (Fig.2 : 20-27). 2 : dans le cas d'une

inflorescence, lorsque les axes secondaires se ramifient ou portent des fleurs groupées ; ex. : un épi de fascicules, une ombelle d'ombellules.

**Con- (Co-)** : préfixe qui indique la réunion ou l'adjonction : *conné*, 1 : se dit d'organes de même nature soudés entre eux ; ex. : pétales connés en tube. 2 : s'emploie aussi pour désigner des feuilles ou des bractées opposées dont les bases sont soudées, si bien que la tige semble les traverser. (Voir aussi *perfolié*) (Fig.3 : 5) ; *cohérent*, se dit d'organes paraissant soudés mais pouvant être séparés sans déchirure.

**Concolore** : de couleur uniforme.

**Conduplicué** : se dit d'une feuille ou d'un cotylédon plié en deux vers l'intérieur le long de l'axe principal.

**Cône (m)** : inflorescence de certains Gymnospermes constituée d'un ensemble d'écaillies fertiles et/ou stériles, disposées en hélices sur un axe.

**Connectif (m)** : partie supérieure du filet des étamines portant les loges polliniques de l'anthere. Ce connectif est parfois prolongé au-dessus de l'anthere.

**Connivent** : se dit d'organes convergeant uniquement dans leurs parties supérieures qui viennent en contact sans se souder.

**Contorté** : tordu en spirale ; une préfloraison est dite contortée lorsque le bord gauche d'une pièce recouvre le bord droit de la pièce suivante ou inversement. Fig.4 : 12.

**Contrefort (m)** : lame saillante verticale de la base d'un tronc d'arbre élevé ; les contreforts assurent un ancrage dans le sol.

**Convoluté** : plusieurs fois enroulé sur lui-même ; se dit de la préfoliation à propos de feuilles ou de cotylédons.

**Coque (f)** : fruit sec déhiscent correspondant à un carpelle fructifié (méricarpe) d'une fleur à gynécée syncarpe ; les carpelles, soudés dans la fleur, se séparent lors de la fructification.

**Cordé** : dont la base est échancrée en forme de cœur. Fig.2 : 2.

**Cordiforme** : en forme de cœur.

**Coriace** : qui a la texture et la consistance du cuir.

**Corme (m)** : voir bulbe solide à tuniques.

**Corné** : qui a la consistance de la corne.

**Corolle (f)** : enveloppe la plus interne ou cycle le plus interne du périanthe formé des pétales libres ou soudés, habituellement colorés, non verts.

**Coronule (f)** : voir couronne.

**Corpuscule (m)** : chez les Asclepiadaceae, petit appendice interstaminal appartenant au stigmate, auquel sont attachés les 2 caudicules de 2 pollinies appartenant à 2 anthères adjacentes différentes.

**Corymbe (m)** : inflorescence dont les ramifications latérales, naissant d'un axe principal, sont inégales et étalées de telle sorte que toutes les fleurs se trouvent, au sommet, à peu près à la même hauteur. Fig.4 : 29.

**Côte (f)** : crête longitudinale.

**Côtelé** : muni de petites côtes.

**Cotylédon (m)** : première feuille présente dans l'embryon de la graine. On reconnaît deux grands groupes parmi les Angiospermes : les Dicotylédones qui possèdent un embryon à 2 cotylédons et les Monocotylédones dont l'embryon n'a qu'un seul cotylédon.

**Couronne (f)** : 1 : calice persistant, souvent membraneux ou écailleux, d'un fruit développé à partir d'un ovaire infère. 2 : écailles ou appendices fixés au-dessus de la gorge de la corolle ou du périgone de certaines plantes. 3 : rangées d'appen-

dices situés à l'intérieur du calice des Passifloraceae. 4 : appendices libres ou soudés entourant le gynostème des Asclepiadaceae. 5 : tube staminal des Leeaceae.

**Crampon** : voir racine-crampon.

**Crassulescence** (f) : état  $\pm$  épais et charnu des organes d'une plante.

**Crassulescent** : voir crassulescence.

**Crénelé** : à bords garnis de dents larges et arrondies ou obtuses. Fig. 3 : 15.

**Crispé** : à bords frisés, ondulés dans un plan vertical. Fig.3 : 10.

**Crochet** (m) : organe rigide, courbé vers l'intérieur, résultant, par exemple, de la transformation d'un rameau, d'une stipule épineuse ou d'un pédoncule d'inflorescence.

**Crustacé** : rigide, ferme et  $\pm$  épais.

**Cucullé** : voir cuculliforme.

**Cuculliforme** : en forme de capuchon.

**Cultivar** (m) : nom donné à une variété de forme spéciale née ou maintenue en culture ; synonyme de variété horticole.

**Cunéiforme** : dont la base est rétrécie en angle aigu, en forme de coin. Fig.3 :16.

**Cupule** (f) : sorte d'involucre en forme de coupe, d'une seule pièce ou composée de petites écailles imbriquées entourant la base de certains fruits ; ex. : le gland du Chêne ; le fruit d'*Ocotea* (Lauraceae).

**Cupuliforme** : en forme de petite coupe ; ex. : un réceptacle cupuliforme.

**Cuspidé** : terminé par une pointe longue, droite et raide (cuspidé) ; par rapport à mucroné : à pointe plus longue. (Voir mucroné. Fig. 3 : 31).

**Cyathiforme** : en forme de coupe.

**Cyathium** (m) : partie d'inflorescence d'Euphorbiaceae constituée d'une enveloppe caliciforme contenant une fleur femelle nue, entourée de quelques fleurs mâles réduites à une étamine portée par un pédicelle articulé.

**Cyathophylle** (m) : une des feuilles de la paire sous-tendant les cyathiums dans une inflorescence d'*Euphorbia*.

**Cycle** (m) : ensemble des organes d'une fleur disposés en cercle ; ex. : cycle d'étamines.

**Cyclique** : disposé en cycles dont le nombre est parfois précisé : bicyclique, tricyclique.

**Cymbiforme** : en forme de nacelle ; ex. : glumes ou spathes de certaines Gramineae.

**Cyme** (f) : inflorescence dont l'axe, à croissance définie, se termine par une fleur, et dont les axes latéraux, apparaissant ultérieurement, sont également terminés par une fleur. Différents types de cymes : voir Fig.4 : 33-36.

**Cymeuse** : se dit d'une inflorescence en forme de cyme ou, plus généralement, à croissance définie et sympodiale.

**Cymule** (f) : petite cyme.

**Cystolithe** (m) : dépôt minéral sur la paroi de certaines cellules.

## D

**Dauciforme** : ressemblant à la racine pivotante d'une carotte.

**Décidu** : se dit d'une plante dont toutes les feuilles tombent en même temps à une certaine période (saison défavorable).

**Décliné** : courbé vers le bas ou vers l'avant ; s'emploie par exemple pour des étamines dans une fleur.

**Décombant** : se dit d'une tige croissant  $\pm$  horizontalement et légèrement redressée à l'extrémité, non enracinée au sol, retombant sous son propre poids.

**Décrescent** : diminuant de taille avec le temps.

- Décurrent** : qualifie une feuille ou une bractée sessile dont le limbe se prolonge par de petites ailes sur les pétioles ou sur la tige. Fig. 3 : 4.
- Décurvé** : courbé, recourbé.
- Décussé** : se dit par exemple de feuilles opposées dont les paires successives sont insérées dans des plans perpendiculaires.
- Défini** : désigne un axe dont la croissance est limitée ; se dit par exemple d'une inflorescence dont la croissance de l'axe est limitée, le développement pouvant se poursuivre par une ou des ramifications de cet axe.
- Défléchi** : courbé brusquement vers le bas.
- Déhiscence** (f) : ouverture par séparation naturelle des parties pour laisser échapper le contenu d'un organe à maturité : déhiscence d'une étamine, d'un fruit ; déhiscence transversale : déhiscence se réalisant par une fente circulaire délimitant une sorte de petit couvercle ; un fruit sec s'ouvrant de cette manière est appelé pyxide. Voir aussi loculicide, septicide.
- Deltoïde** : en forme de triangle  $\pm$  équilatéral (= largement triangulaire). Fig.1 : F 5 - 7.
- Denté** : à bords pourvus de dents. Fig.3 : 14.
- Denticulé** : à bords pourvus de très petites dents.
- Déprimé** : à surface légèrement enfoncée, en creux, concave, ou aplati dans le cas d'un solide tridimensionnel.
- Dextorse** : 1 : pour une plante volubile, s'enroulant de gauche à droite. 2 : dans le cas d'une préfloraison tordue, les lobes se recouvrant à droite.
- Di- (Bi-)** : préfixe signifiant 2 : *diadelphé*, se dit des étamines ou de leurs filets soudés en deux groupes (phalanges) ou tous soudés moins un, restant libre ; *dichasium* (- a) (m), synonyme de cyme bipare ; *dichotomique*, qui se divise en deux d'une façon régulière ; *didyme*, fendu en 2 moitiés égales, chacune de forme souvent semicirculaire ; *dimorphe*, qui a deux formes différentes ; *diphylle*, à deux feuilles ; *disperme*, à deux graines ; *distique*, se dit de pièces disposées de part et d'autre d'un axe commun, dans un même plan.
- Dialypétale** : corolle formée de plusieurs pétales libres.
- Dialysépale** : calice formé de plusieurs sépales libres.
- Dichasiale** : qualifie une croissance du type de la cyme bipare.
- Didyname** : qualifie un androcée à 4 étamines inégales dont deux longues et deux courtes ; ex. : chez les Scrophulariaceae.
- Diffus** : ramifié lâchement et à ramules orientés en toutes directions.
- Digité** : 1 : voir palmé. 2 : qualifie une disposition des épis ou des racèmes groupés au sommet des chaumes chez les Gramineae, et divergeant comme les doigts d'une main.
- Digitinerve** : synonyme de palminerve.
- Dimidié** : réduit à la moitié : une feuille dimidiée ne présente qu'un côté du limbe.
- Dioïque** : qualifie une plante dont les fleurs mâles et les fleurs femelles se trouvent sur des individus différents.
- Diplostémone** : se dit d'un androcée à étamines 2 fois plus nombreuses que les pétales, disposées en deux verticilles, les externes alternant avec les pétales du verticille interne.
- Discoïde** : qui a la forme d'un disque.
- Discolore** : qui a deux couleurs ; qualifie notamment un limbe foliaire dont la face inférieure n'a pas la même couleur que la face supérieure.
- Disque** (m) : 1 : excroissance(s) du réceptacle floral sur laquelle ou entre lesquelles sont fixées les étamines par leur base ; suivant sa position par rapport au gynécée

le disque est hypogyne, périgyne, épigyne. 2 : la partie centrale formée de fleurs tubuleuses dans le capitule de certaines Compositae.

**Dissymétrique** : dont les deux moitiés ne sont pas d'égaux dimensions ou formes. Fig.3 : 18.

**Distal** : éloigné, écarté de la base, opposé à proximal.

**Divariqué** : qui s'écarte  $\pm$  horizontalement dans toutes les directions.

**Divergent** : qui s'écarte dans tous les sens à partir d'un même point ; ex. : des nervures divergentes.

**Dolicho-** : préfixe signifiant long ; *dolichostyle*, à long style.

**Domatie** (f) : petites protubérances ou dépressions à l'aisselle des nervures d'une feuille, souvent pubescentes.

**Dorsifixe** : attaché par son dos ; ex. : une anthère dorsifixe.

**Dorsiventral** : 1 : se dit d'un organe bifacial, à faces ventrale et dorsale différentes. 2 : chez les Gramineae, désigne un épi ou un racème dont les épillets sont portés sur une seule face d'un axe  $\pm$  aplati.

**Drageon** (m) : tige habituellement vigoureuse partant de la souche souterraine d'une plante.

**Drupacé** : qui a l'aspect ou la consistance d'une drupe ; ex. : la Pistache.

**Drupe** (f) : fruit charnu, contenant une graine, parfois plus (2 chez le caféier, 3-4 chez certaines Rhamnaceae), dont l'endocarpe est induré (noyau).

**Drupéole** (m) : un carpelle d'un fruit charnu apocarpe ; ex. : chaque élément du fruit d'un *Rubus* est un drupéole.

## E

**Écaille** (f) : 1 : organe coriace ou membraneux faisant partie d'un strobile (cône) chez les Gymnospermes. 2 : organe de structure membraneuse et fine, ou plus ou moins épaissie et indurée, résultant de la transformation d'une feuille, d'une bractée ou d'un poil aplati. 3 : une des enveloppes charnues d'un bulbe feuillé. Voir aussi tunique.

**Écailleux** : garni d'écailles ou ayant la forme et la consistance d'une écaille.

**Échancré** : présentant une entaille large et profonde au sommet. Fig.3 : 29.

**Échiné** : couvert de longues pointes ou épines raides, ou d'aiguillons.

**Échinulé** : finement échiné.

**Écotype** (m) : forme biologique d'une espèce adaptée à un habitat particulier.

**Ellipsoïde** : ayant la forme d'un solide engendré par une ellipse tournant autour de son grand axe.

**Elliptique** : en forme d'ellipse. Fig.1 : A 1-5 et 7.

**Émarginé** : voir échancré.

**Embryon** (m) : plante minuscule (le germe) se trouvant dans la graine et qui commence à se développer à la germination.

**Embryostège** (m) : callosité habituellement annulaire se développant autour du micropyle de la graine de certaines plantes ; ex. : chez les Commelinaceae, les Flagellariaceae, (voir aussi arille, caroncule).

**Endémique** : qui est propre à une région géographique donnée.

**Endocarpe** (m) : couche la plus interne du péricarpe d'un fruit.

**Endosperme** (m) : au sens strict, désigne les tissus de réserve de la graine chez les Gymnospermes (terme utilisé dans certaines flores dans un sens plus général, à la place d'albumen).

- Engainant** : pourvu d'une gaine, ou entourant un organe à la manière d'une gaine ; ex. : une spathe engainante. Fig.3 : 1-2.
- Ensiforme** : en forme de lame d'épée.
- Entier** : à bords unis, non découpés. Fig.3 : 9.
- Entomophile** : se dit d'une fleur dont la fécondation est assurée par les insectes.
- Entre-nœud (m)** : portion de tige comprise entre deux nœuds.
- Éophylle (m)** : premières feuilles de la plantule ; ex. : chez les *Palmae*.
- Éperon (m)** : 1 : sac ou tube  $\pm$  allongé prolongeant le labelle des fleurs de certaines *Orchidaceae* et dans lequel est logé le nectar. 2 : prolongement d'un organe en-deçà du point d'insertion de sa base.
- Épi (m)** : inflorescence à fleurs sessiles et disposées le long d'un axe, la fleur terminale étant la plus récente. Fig.4 : 26.
- Épicalice (m)** : 1 : verticille de bractéoles entourant à sa base le calice d'une fleur solitaire, fréquemment soudé à lui, parfois réduit à 1 ou 2 bractéoles, persistant ou caduc ; ex. : *Sterculiaceae*, *Malvaceae*, *Rosaceae*. 2 : chez les *Lythraceae*, désigne souvent des appendices situés entre les lobes du calice.
- Épicarpe (m)** : voir exocarpe.
- Épigé** : croissant au-dessus du sol ; se dit d'une germination au cours de laquelle les cotylédons sont soulevés au-dessus du niveau du sol.
- Épigyne** : se dit d'une fleur dont le périanthe et les étamines sont insérés plus haut que l'ovaire enfoncé totalement dans le réceptacle ou l'hypanthe. Figs. 4 : 20-22.
- Épilithe** : qui croît sur les rochers.
- Épillet (m)** : inflorescence partielle d'une *Gramineae* ou d'une *Cyperaceae* constituée par un axe ou rachéole portant, en série habituellement distique, parfois en hélice, des bractées  $\pm$  imbriquées dont certaines abritent les fleurs.
- Épine (f)** : partie piquante provenant de la transformation de stipules, de rameaux ou du limbe des feuilles.
- Épipétale** : se dit d'une étamine dont le filet est inséré sur le pétale même. Figs. 4 : 17 et 20.
- Épiphyte (m)** : plante croissant sur une autre, sans en être parasite ; ex. : certaines *Orchidaceae*.
- Épisépale** : se dit d'une étamine dont le filet est inséré sur le sépale même. Figs. 4 : 19 et 22.
- Épitrope** : se dit d'un ovule anatrope dont le micropyle est du côté adaxial du funicule.
- Équisétiforme** : dont l'aspect rappelle une prêles.
- Équitant** : se dit de feuilles érigées, en éventail, pliées longitudinalement, à insertion distique, chaque base de feuille enserrant étroitement la base de la feuille suivante d'en face.
- Éricoïde** : 1 : ayant la forme d'une feuille de bruyère (*Ericaceae*), c'est-à-dire étroitement linéaire et de petite taille. 2 : ayant le port d'une bruyère ; ex. : les *Philippia* (ou Branles).
- Érodé** : à marges irrégulières, apparaissant comme rongées.
- Étamine (f)** : organe mâle de la fleur produisant le pollen.
- Étendard (m)** : désigne, dans la fleur des *Papilionoideae*, le pétale supérieur souvent plus développé que les autres pièces de la corolle.
- Étoilé** : à segments rayonnants comme les branches d'une étoile ; ex. : un poil étoilé.
- Ex-** : préfixe privatif qui marque l'absence : une graine *exalbuminée*, sans albumen ; une feuille *exstipulée*, sans stipules ; ou qui indique une séparation : une écorce

- exfoliée* en plaques, en lanières ; ou un prolongement : une nervure *excurrente*, qui se prolonge au-delà de la marge ; étamines *exsertes*, qui dépassent le périanthe.
- Exine** : la paroi externe, résistante, d'un grain de pollen ; qui peut être simple ou complexe.
- Exocarpe** (m) : couche externe du péricarpe du fruit.
- Extra-** : préfixe qui marque la position extérieure ; ex. : des stipules *extra-axillaires* sont situées à l'extérieur de l'aisselle foliaire.
- Extrorse** : se dit d'une anthère lorsque les fentes de déhiscence sont tournées vers l'extérieur de la fleur.

## F

- Falciforme** : en forme de faux ou de faucille.
- Fasciation** (f) : déformation d'une tige consistant en la coalescence de plusieurs éléments de tige en un seul organe aplati ou fascié (monstruosité).
- Fascicule** (m) : 1 : inflorescence cymeuse, contractée, ayant l'aspect d'une touffe de fleurs pédicellées, insérées en un même point (Fig.4 : 25). 2 : groupe d'organes semblables insérés par leur base en un même endroit.
- Fastigié** : se dit d'un arbre ou d'un arbuste dont tous les rameaux sont dressés et rapprochés les uns des autres.
- Faux fruit** : fruit constitué à la fois par le développement du gynécée et le développement d'autres organes tels le réceptacle, le périgone ou toute autre pièce florale.
- fère** : suffixe qui signifie porteur ; ex. : un pédoncule bractéifère, qui porte des bractées.
- fide** : suffixe qui indique un organe divisé sur moins de la moitié de sa longueur ou de sa largeur, ou sur moins de la moitié de chaque côté ; ex. : une feuille pennatifide. Fig.2 : 8.
- Filet** (m) : partie de l'étamine portant l'anthère.
- Filiforme** : cylindrique et fin comme un fil.
- Fimbrié** : à bords finement découpés en minces lanières filiformes, formant une frange.
- Fistuleux** : cylindrique et creux à l'intérieur ; ex. : une tige fistuleuse.
- Flabellé** : en éventail, parfois plissé (plicatile).
- Flagelle** (m) : inflorescence stérile, épineuse, en forme de fouet, de certaines *Palmae* grimpantes.
- Fleuron** (m) : 1 : fleur tubuleuse des *Compositae*. 2 : ensemble élémentaire formé par la lemma, la paléa et la fleur dans un épillet de *Gramineae*.
- Flexueux** : arqué plusieurs fois, suivant une ligne ondulée.
- flore** : suffixe signifiant fleur ou fleurs ; ex. : *pluriflore*, à plusieurs fleurs.
- folié** : suffixe désignant un organe ou un organisme garni de feuilles ; ex. : une plante *bifoliée*.
- Foliole** (f) : l'élément foliaire de base d'une feuille composée.
- **foliolé** : suffixe désignant une feuille divisée en folioles ; ex. : une feuille *bifoliolée*. Fig.2 : 22.
- Follicule** (m) : fruit sec à déhiscence suturale, provenant d'une gynécée apocarpe.
- Fovolé** : 1 : à surface garnie de petites fossettes ; ex. : une graine fovolée. 2 : peut aussi qualifier une anthère dont le filet s'insère au fond d'une fossette.
- Fronde** (f) : organe vert, aplati, représentant la tige et les feuilles chez les *Lemnaceae*.

**Fruit composé** : fruit provenant d'un ensemble de fleurs appartenant à la même inflorescence. La figue et l'ananas sont des fruits composés.

**Fugace** : qualifie une fleur éphémère, qui ne dure que quelques heures.

**Funicule (m)** : attache de l'ovule ou de la graine au placenta.

**Furfuracé** : farineux, couvert d'une poussière blanc roussâtre, ressemblant à du son.

**Furfurescent** : synonyme de furfuracé.

**-furqué** : suffixe qui marque une division ou une ramification ; ex. : un cirrhe *bifurqué*.

**Fusiforme** : en forme de fuseau.

## G

**Gaine (f)** : 1 : partie  $\pm$  dilatée de la base d'un organe, entourant ou embrassant son support, formant soit un cylindre clos, continu (Commelinaceae, Cyperaceae.

Fig.3 : 1), soit un cylindre fendu longitudinalement (la plupart des Gramineae).

2 : base embrassante d'une feuille (Umbelliferae. Fig.3 : 2).

**Galle (f)** : excroissance produite sur les plantes sous l'action de parasites ; synonyme de cécidie.

**Galleux** : qualifie les fleurs femelles et les réceptacles (figes) du genre *Ficus* qui abritent des œufs des insectes pollinisateurs.

**Gamo-** : préfixe indiquant que les pièces d'un cycle d'une fleur sont soudées entre elles : une fleur *gamophylle* est une fleur dont les pièces du périanthe, du calice ou de la corolle sont soudées entre elles.

**Géminé** : disposé par paire.

**Gemmule (f)** : bourgeon apical de l'embryon ; appelé aussi plumule.

**Géniculé** : fléchi ou courbé par un angle comme un genou.

**Génoillé** : voir géniculé.

**Géocarpe** : se dit d'un fruit mûrissant dans le sol.

**Gibbeux** : présentant de profil une bosse nettement marquée.

**Glabe** : sans pilosité d'aucune sorte.

**Glabrescent** : qui devient glabe à la longue ; par extension : presque glabe.

**Glande (f)** : organe, cellule ou poil transformé, sécrétant un liquide ou une huile essentielle.

**Glandulifère** : qui porte des glandes.

**Glanduliforme** : qui a la forme d'une glande.

**Glauque** : se dit d'une couleur : d'un vert bleuâtre ou blanchâtre ou d'un bleu blanchâtre.

**Globuleux** : à peu près rond ou sphérique.

**Glochidie (f)** : poil raide terminé par 2-3 pointes réfractées, ou poil en hameçon.

**Glomérule (m)** : inflorescence constituée par un ensemble de fleurs sessiles ou subsessiles rassemblées en un même point.

**Glumacé** : ayant l'aspect ou la consistance écailleuse d'une glume.

**Glume (f)** : 1 : les deux bractées vides à la base de l'épillet chez les Gramineae, parfois de taille réduite ou l'une absente. On distingue la glume inférieure et la glume supérieure. 2 : Bractée axillant la fleur dans l'épillet des Cyperaceae.

**Glumelle (f)** : chez les Gramineae, désigne les deux bractées enserrant la fleur. On distingue une glumelle inférieure ou lemma et une glumelle supérieure ou paléa.

**Glutineux** : collant, ayant la consistance de la glu.

**Gommifère** : qui produit de la gomme.

- gone** : suffixe signifiant angle, arête ; ex. : tige *tétragone* : tige anguleuse, à 4 angles et 4 faces.
- Gousse** (f) : fruit, habituellement sec, provenant d'un gynécée à 1 carpelle, à déhiscence suturale (placentaire), ou loculicide (ou les deux) ou indéhiscent.
- Grappe** (f) : type d'inflorescence caractérisée par un rachis portant des fleurs pédi-cellées (synonyme : racème). La grappe est simple quand l'axe principal n'est pas ramifié (Fig.4 : 27) ; elle est composée quand l'axe principal est ramifié (= panicule). Fig.4 : 28.
- Gymnosperme** (f) : subdivision des Spermatophytes réunissant les plantes dont les ovules sont nus, c'est-à-dire non enfermés dans un ovaire ; ex : le pin.
- Gynécée** (m) : organe femelle de la fleur se composant d'un ou de plusieurs carpelles libres ou soudés.
- Gynobasique** : se dit d'un style attaché latéralement à la base de l'ovaire. Cas fréquent chez les Rosaceae.
- Gynodioïque** : qualifie une plante dont certains pieds ne portent que des fleurs ♂, d'autres que des fleurs ♀ ; il n'y a jamais de pieds portant des fleurs ♂.
- Gynophore** (m) : allongement ou renflement du réceptacle entre l'androcée et le gynécée.
- Gynostème** (m) : organe complexe résultant de la soudure de l'androcée et du gynécée ; cas typique chez les Orchidaceae et chez les Asclepiadaceae ; (parfois appelé gynostège).

## H

- Halophile** : qui croît dans des lieux salés.
- Halophyte** (f) : plante croissant sur des sols salés ou dans des eaux salées.
- Hapaxanthique** : se dit d'une plante dont les axes fleurissant meurent après la fructification (voir pléonanthique).
- Hasté** : en forme de fer de hallebarde, avec, à la base, deux lobes étalés latéralement. Fig.3 : 20.
- Hastula** (f) : prolongation en forme de ligule, habituellement triangulaire ou semi-circulaire, du pétiole, à la base d'une feuille flabelliforme des Palmae ; si présente presque toujours sur le côté adaxial, parfois aussi sur le côté abaxial.
- Héliophile** : qui préfère des lieux ensoleillés.
- Hémi-anatope** : voir amphitrope.
- Hémiparasite** (m) : plante verte, feuillée, à racines pénétrant dans une autre plante et vivant partiellement aux dépens de cette dernière ; ex. : les *Viscum*.
- Hérissé** : couvert de poils dressés, assez courts.
- Hermaphrodite** : se dit d'une fleur ayant à la fois un ovaire fertile et des étamines fertiles.
- Hespéridie** (f) : fruit des *Citrus* (orange, citron, etc) : baie pluriloculaire à épicarpe glanduleux aromatique, à mésocarpe spongieux, à endocarpe tapissé de poils juteux.
- Hétérogame** : 1 : se dit d'une inflorescence dans laquelle les fleurs sont de types sexuels différents ♂, ♀, ♂, ou stériles ; ex. : un capitule hétérogame. 2 : chez certaines Gramineae (Andropogoneae), se dit d'épillets de sexe différent dans une même paire.
- Hétéromorphe** : se dit d'un individu dont les feuilles ou autres organes ont des formes ou des grandeurs diverses.

- Hétérophylle** : se dit des plantes qui ont des feuilles de différentes formes.
- Hétérostyle** ou **Hétérostylé** : qualifie les fleurs d'une même espèce dont les unes possèdent de longs styles et de courtes étamines et les autres des styles courts et de longues étamines.
- Hexa-** : préfixe signifiant 6.
- Hile** (m) : endroit d'insertion du funicule sur l'ovule.
- Hirsute** : muni de poils droits, mous et longs.
- Hirtelleux** : muni de poils rigides et courts.
- Hispidé** : muni de poils raides, dressés, piquants, généralement plus épais vers la base et atténués vers le sommet.
- Hispiduleux** : couvert de courts poils raides, dressés et piquants.
- Holoparasite** (m) : plante dépourvue de chlorophylle, avec les racines pénétrant dans une autre plante, et vivant totalement aux dépens de cette dernière.
- Homogame** : 1 : se dit d'une inflorescence dans laquelle toutes les fleurs sont du même type sexuel. 2 : chez certaines Gramineae (Andropogoneae), qualifie les épillets d'une même paire quant ils sont du même sexe : ♂ ou ♀ ou neutres.
- Homomorphe** : se dit d'un individu dont les feuilles, ou d'autres organes, sont de forme et de grandeur semblables.
- Homostyle** ou **Homostylé** : qualifie les fleurs d'une même espèce dont la relation entre la longueur du style et celle des étamines est invariable.
- Hyalin** : translucide à transparent.
- Hydatode** (m) : organe qui expulse de l'eau ou du liquide.
- Hydrophyte** (f) : plante aquatique dont les bourgeons persistants sont situés au fond de l'eau ; ex. : *Nymphaea*.
- Hygrophile** (f) : se dit d'une plante croissant dans des stations humides où l'eau est toujours présente dans le sol en quantité suffisante, mais non excessive.
- Hypanthe** (m) : 1 : partie cupuliforme ou tubuleuse au-dessous de l'insertion des sépales et des pétales et entourant la base du pistil, par exemple chez les Leguminales, parfois ± soudée à l'ovaire. 2 : dans certaines familles, Myrtaceae, Lythraceae, Onagraceae, l'expression « tube floral » a été utilisée pour hypanthe (Fig.4 : 18-19 et 22).
- Hypocotyle** (m) : partie de l'axe située, chez la plantule, entre le collet et les cotylédons.
- Hypocratériforme** : se dit d'une corolle en tube étroit et long et terminé par un limbe brusquement évasé et plat. Fig.4 : 3.
- Hypogé** : se dit d'une germination au cours de laquelle les cotylédons restent dans le sol ou demeurent appliqués contre ce dernier, sans être soulevés par un axe.
- Hypogyne** : se dit d'une fleur dont le périanthe et les étamines sont insérés plus bas que l'ovaire (les étamines pouvant être épipétales). Fig.4. : 16 et 17.

## I

- Imbriqué** : se dit de pièces qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit. Voir aussi préfloraison. Fig.4 : 13.
- Imparipenné** : se dit d'une feuille composée-pennée à nombre impair de folioles. Fig.2 : 26.
- In-** : préfixe privatif qui marque l'absence ou la négation : un arbre *inermé* est sans épines, ou une capsule *indéhiscence* qui ne s'ouvre pas naturellement à maturité.
- Incisé** : se dit d'un limbe moins profondément découpé qu'un limbe lacinié.

- Inclus** : qualifie des organes restant à l'intérieur de leurs enveloppes et n'en émergeant pas ; ex. : étamines incluses dans la corolle.
- Incombant** : se dit des cotylédons d'un embryon courbé lorsque l'axe radicle-hypocotyle vient s'appliquer sur le dos de l'un d'eux. Voir Cruciferae.
- Indéfini** : désigne un axe dont la croissance est théoriquement illimitée et qui, normalement, n'est pas dominé par ses rameaux latéraux.
- Indument** (m) : recouvrement de poils, sans indication de leur nature ni de leur densité.
- Indupliqué-valvaire** : qualifie une préfloraison semblable à valvaire, mais les bords des segments du périanthe sont enroulés vers l'intérieur.
- Inerme** : sans aiguillon, ni épine.
- Infère** : se dit d'un ovaire inclus dans le réceptacle ou inclus dans l'hypanthe et soudé à la paroi de celui-ci. Fig.4 : 20-22.
- Infléchi** : courbé vers l'intérieur.
- Inflorescence** (f) : groupement des fleurs. Fig.4 : 23-36.
- Infra-** : préfixe signifiant inférieur ou situé en dessous ; ex. : inflorescences infrafoliaires, situées sous la zone d'insertion des feuillés.
- Infrutescence** (f) : inflorescence arrivée à l'état de fruit.
- Infundibuliforme** : en forme d'entonnoir. Fig.4 : 7.
- Innovation** (f) : terme utilisé dans la famille des Gramineae pour désigner des bourgeons développés en rameaux courts à la base des chaumes et n'évoluant que l'année suivante. Elle peut être intravaginale si elle se développe à l'intérieur de la gaine foliaire ou extravaginale si elle la perce et se développe à l'extérieur.
- Inter-** : préfixe qui marque l'intervalle, l'espace compris, la partie située entre deux choses : stipules *interpétiolaires*, situées entre les pétioles de feuilles opposées ; *interstaminal* : qui est placé entre deux étamines.
- Intra-** : préfixe qui marque la position intérieure : une nervure *intramarginale*, située à l'intérieur et à une courte distance de la marge de la feuille (ou d'autre organe) et la longeant ; une stipule *intrapétiolaire* est située dans l'aisselle du pétiole ; *intrastaminal*, situé à l'intérieur du cycle d'étamines ; ex. : le disque des Anacardiaceae.
- Intriqué** : à rameaux nombreux, serrés, sans ordre.
- Introrse** : se dit d'une anthère lorsque les fentes de déhiscence sont tournées vers l'intérieur de la fleur.
- Intrusif** : se dit du développement d'un organe dans un lieu inhabituel ; ex. : un placenta intrusif.
- Involucelle** (m) : 1 : verticille de bractées entourant les ombellules ultimes dans une ombelle composée. 2 : s'applique aussi à l'organe entourant l'ovaire et le fruit des Dipsacaceae.
- Involucre** (m) : 1 : ensemble de bractées insérées en un ou plusieurs cycles à la base d'une inflorescence du type ombelle, capitule ou plus rarement panicule. 2 : chez les Gramineae, désigne l'ensemble des soies entourant la base des épillets ou des groupes d'épillets dans certains genres.
- Involuté** : à bords enroulés vers le haut.
- Iso-** : préfixe signifiant égal, régulier : *isobilatéral*, voir zygomorphe ; *isomorphe*, de forme semblable, sans variation ; *isopolaire*, se dit d'un grain de pollen dont les faces proximale et distale se ressemblent ; *isostémone*, qualifie un androcée dans lequel les étamines alternent avec les pièces du verticille interne du périanthe et sont en même nombre que celles-ci.

## J

**-jugué** : désignant une feuille composée-pennée : à un certain nombre de paires de folioles ; ex. : trijugué, à 3 paires de folioles.

## L

**Labelle** (m) : 1 : pétale supérieur de la fleur des Orchidaceae, différant des autres par son développement, sa morphologie et parfois sa coloration mais, par résuspination, souvent en position antérieure et descendant. 2 : le staminode antérieur pétaloïde des Zingiberaceae.

**Lacéré** : qualifie un organe, une feuille par exemple, découpé irrégulièrement en lobes, eux-mêmes irrégulièrement incisés. Fig.2 : 15.

**Lacinié** : divisé en segments étroits et  $\pm$  allongés, ressemblant à des languettes. Fig.2 : 6.

**Lagéniforme** : en forme de bouteille.

**Laineux** : rappelant la laine : à poils longs, doux, couchés, entremêlés, un peu crépus et feutrés.

**Lancéolé** : terme employé dans divers sens par les auteurs de flores et qu'il est préférable d'éviter. Le plus souvent utilisé dans le sens d'étroitement à très étroitement ovale (voir ovale) ; oblancéolé est la forme inverse.

**Latex** (m) : sécrétion liquide souvent lactescente ; c'est du latex de certaines plantes que l'on extrait le caoutchouc.

**Laticifères** (m) : cellules ou vaisseaux qui sécrètent ou sont conducteurs du latex.

**Laxiflore** : se dit d'une inflorescence à fleurs espacées  $\pm$  distantes les unes des autres ; ex. : un épi laxiflore.

**Lemma** (f) : ou glumelle inférieure : bractée inférieure, appartenant à la rachéole, axillant le pédicelle du fleuron des Gramineae (voir fleuron).

**Lenticelle** (f) : petite saillie constituée de liège et située à la surface de l'écorce de certaines plantes ligneuses.

**Lenticulaire** : en forme de lentille convexe à deux faces.

**Lépidote** : se dit d'une plante ou d'un organe garni, ou d'un indument formé de poils aplatis en forme d'écailles peltées.

**Lianescent** : à rameaux faibles  $\pm$  allongés et sinueux, rappelant une liane.

**Ligule** (f) : 1 : membrane ou ligne de poils transversale, marquant sur la face supérieure la séparation entre le limbe et la gaine de la feuille chez les Gramineae. 2 : limbe en languette allongée de la corolle des fleurs externes (demi-fleurons) de certaines Compositae.

**Ligulé** : 1 : possédant une ligule ; ex. : la feuille des Gramineae. 2 : de forme allongée, à bords parallèles, telle une languette ou une courroie.

**Limbe** (m) : partie généralement élargie et aplatie d'un organe ; ex. : le limbe d'une feuille, d'un pétale.

**Linéaire** : long, étroit, à bords parallèles entre eux. Fig.1 : Z.

**Linguiforme** : en forme de langue.

**-lobé** : suffixe qui marque une division sans aucune indication de la profondeur de ces divisions. Voir -fide, -partite, -séqué ; ex. : une feuille trilobée.

**Lobulé** : 1 : se dit d'un lobe divisé lui-même en lobes secondaires. 2 : à petits lobes.

**Locellé** : divisé ou subdivisé en petits compartiments.

**-loculaire** : suffixe qui indique un organe partagé en plusieurs loges ou compartiments ; ex. : un ovaire *biloculaire*.

- Loculicide** : se dit d'une déhiscence s'effectuant le long de la nervure médiane du carpelle.
- Lodicule** (m) : chacune des petites pièces, peu visibles, au nombre de 2 ou 3, à la base de l'ovaire chez les Gramineae, représentant des vestiges du périanthe.
- Lomentacé** : se dit de fruits allongés, autres que les gousses, articulés et rétrécis entre les graines et se découpant à ce niveau en segments monospermes, indéhiscentes.
- Lomentum** (m) : fruit lomentacé. Voir lomentacé.
- Lorae** (f) : structure étroite, filiforme ou en forme de ruban, représentant le vrai bord entier d'une feuille pennée des Palmae ; au stade jeune réunissant les sommets des folioles, puis se détachant et pendant comme des rênes.
- Loré** : voir loriforme.
- Loriforme** : allongé, assez large et à bords parallèles.
- Lyré ou Lyriforme** : se dit d'un limbe obovale, pennatifide, pennatipartite ou pennatiséqué dans lequel le lobe supérieur est élargi, arrondi et beaucoup plus grand que les autres. Fig.2 : 7.

## M

- Macrostylé** : se dit des fleurs à styles longs ; ex. : chez les Oxalidaceae.
- Mangrove** (f) : formation végétale des eaux saumâtres dans les estuaires et aux bords des océans.
- Marcescent** : se dit d'un organe se desséchant et persistant un temps  $\pm$  long sur la plante avant de tomber ; ex. : une corolle marcescente.
- Marginal** : relatif aux bords ; ex. : insertion marginale des ovules. Voir pariétal.
- Médifixe** : attaché par le milieu ; ex. : un poil médifixe (voir birameux).
- Membraneux** : mince, souple et translucide.
- Mentum** (m) : chez certaines Orchidaceae, prolongement vers le bas de la colonne occasionnant un renflement sous la corolle ; ex. : *Polystachya*.
- **mère** : suffixe partitif désignant une pièce. 1 : une corolle *pentamère* = une corolle à 5 pétales ; 2 : *isomère* : dont les cycles successifs comprennent le même nombre de pièces.
- Méricarpe** (m) : partie libre d'un fruit schizocarpique correspondant à un carpelle d'un gynécée syncarpe dont les carpelles, d'abord coalescents, se séparent lors de la fructification ; ex. : méricarpes des Umbellifères.
- Mésocarpe** (m) : couche médiane d'un péricarpe, lorsque l'exocarpe et l'endocarpe sont présents ; le mésocarpe est souvent charnu ou succulent.
- Mésostylé** : se dit des fleurs à styles de moyenne longueur ; ex. : chez les Oxalidaceae.
- Micropyle** (m) : 1 : ouverture de l'ovule par laquelle entre le tube pollinique. 2 : position ou cicatrice de cette ouverture sur le tégument de la graine.
- Microstylé** : se dit des fleurs à courts styles ; ex. : chez les Oxalidaceae.
- Monade** (f) : désigne du pollen en grains séparés (par opposition à tétrade par ex.).
- Monadelphe** : se dit d'étamines dont les filets sont soudés en un tube, au moins sur une partie de leur longueur.
- Moniliforme** : se dit d'un organe allongé et cylindrique, sur lequel des constriction  $\pm$  régulières délimitent des segments subsphériques, comme les grains d'un chapelet.
- Monocarpe** (m) : fruit provenant du développement d'un carpelle libre dans un ovaire apocarpe ; ex. : chez les Annonaceae.
- Monocarpique** : se dit d'une plante pérenne qui meurt après une unique floraison.

**Monochasium** (m) : synonyme de cyme unipare (voir Fig.4 : 33 et 34).  
**Monoïque** : se dit d'une plante portant sur le même pied des fleurs unisexuées, les unes mâles, les autres femelles.  
**Monopodial** : à croissance indéfinie en parlant d'une tige, d'un rameau ou d'un axe d'inflorescence, la croissance ultérieure se faisant à partir du bourgeon terminal.  
**Monosperme** : se dit d'un fruit qui contient une seule graine.  
**Mucilage** (m) : substance de consistance visqueuse, gonflant à l'eau ; ex. : dans certaines graines (lin) et certaines tiges.  
**Mucron** (m) : pointe courte, droite et raide à l'extrémité d'un organe ou d'une division d'un organe. Fig.3 : 31.  
**Mucroné** : pourvu d'un mucron.  
**Mucronulé** : pourvu d'un mucron très petit.  
**Multi-** : préfixe indiquant un grand nombre d'éléments : un poil *multicellulaire*, formé de plusieurs cellules ; une inflorescence *multiflore*, à nombreuses fleurs ; un fruit *multisperme*, à nombreuses graines.  
**Muriqué** : se dit d'une surface hérissée de pointes courtes et raides, assez épaisses.  
**Mutique** : dépourvu d'arête ou de mucron ; qui ne se termine pas en pointes particulières.

## N

**Napiforme** : se dit d'une racine tubérisée ou d'un organe épaissi acquérant la forme générale d'un navet.  
**Naviculaire** : en forme de coque de bateau.  
**Nectaire** (m) : glande sécrétrice superficielle émettant un liquide sucré.  
**Nectarifère** : qui porte un ou plusieurs nectaires.  
**Nervation** (f) : ensemble et mode de disposition des nervures.  
**Nerville** (f) : petite nervure reliant les nervures latérales entre elles.  
**Nervure** (f) : ligne d'un organe, saillante ou non, correspondant à l'un des faisceaux conducteurs parcourant l'organe.  
**Neutre** : se dit d'une fleur réduite à une ou plusieurs pièces florales stériles ou ayant des organes sexuels avortés ou non fonctionnels.  
**Nexine** (f) : dans un grain de pollen, la couche interne, non sculptée de l'exine.  
**Nodule** (m) : renflement, épaissement localisé ; ex. : sur des racines.  
**Nœud** (m) : niveau des tiges où naissent les feuilles, les bourgeons donnant les ramifications, quelquefois des racines.  
**Noix** (f) : fruit sec indéhiscant ayant une graine entourée d'un péricarpe induré et osseux.  
**Noyau** (m) : l'endocarpe devenu osseux ou ligneux dans certains fruits ; ex. : la pêche, l'amande.  
**Nucelle** (m) : tissu interne d'un ovule.  
**Nuciforme** : en forme de noix.  
**Nucule** (f) : petite noix d'un fruit schizocarpique ou méricarpique.

## O

**Ob-** : préfixe qui marque l'inverse ou une forme renversée : *obcordé*, inverse de cordé (Fig.2 : 3) ; *oblancéolé*, voir lancéolé ; *obovale* = *obové*, ayant la forme du

- contour d'un œuf renversé, la partie la plus large étant située en haut (Fig.1 : E 1-7) ; *obovale-anguleux*, de forme obovale mais à bords et extrémités anguleux, non arrondis ; *abpyramidal*, en forme de pyramide renversée avec des bords anguleux ; *obtriangulaire*, en forme de triangle renversé.
- Obdiplostémone** : qualifie un androcée à étamines 2 fois plus nombreuses que les pétales et disposées en 2 verticilles, les externes opposées aux pétales du verticille interne.
- Oblong** : plus long que large et à bords  $\pm$  parallèles. Fig. 1 : B 1-7.
- Obsolète** : rudimentaire, à peine apparent.
- Obtus** : arrondi, non aigu, ou terminé en angle de plus de 90°. Fig.3 : 26.
- Ochréa** (m) : gaine tubulaire formée de deux stipules soudées et enveloppant la base de l'entre-nœud au niveau d'insertion des feuilles chez les Polygonaceae.
- oïde** : suffixe qui indique une ressemblance de forme ou de texture, ou un corps tridimensionnel : un sépale *pétaloïde* est souvent coloré comme un pétale, ou une graine *ellipsoïde* est non aplatie.
- Ombelle** (f) : inflorescence à fleurs pédicellées toutes insérées au même niveau au sommet d'un axe et disposées en parasol,  $\pm$  sur un même plan. Fig.4 : 31.
- Ombelliforme** : qui ressemble à une ombelle.
- Ombellule** (f) : petite ombelle dans une inflorescence composée. Fig.4 : 32.
- Ombilic** (m) : cicatrice généralement subcirculaire représentant le vestige du calice au sommet de certains fruits ; ex. : chez les Myrtaceae.
- Ombrophile** : qui préfère les climats pluvieux.
- Onciné** : recourbé en crochet.
- Ondulé** : se dit d'une surface plane (ou des bords de cette surface), quand elle est marquée de vagues ou de sinuosités perpendiculaires à son plan ; ex. : un limbe ondulé.
- Onglet** (m) : partie basale rétrécie d'un pétale ou d'un autre organe aplati et élargi.
- Onguiculé** : muni d'un onglet.
- Opercule** (m) : 1 : une zone nette sur l'endocarpe de la graine de certaines Palmae, par où la plantule émerge, circonscrite par une ligne de faiblesse moins épaisse. 2 : anneau interne, généralement membraneux, qui se trouve à l'intérieur du tube floral des *Passiflora*. 3 : endroit de déhiscence du fruit de *Luffa*.
- Opposé** : 1 : qualifie deux organes insérés au même niveau d'un axe et se faisant face l'un à l'autre ; ex. : des feuilles opposées. 2 : s'emploie pour indiquer qu'un organe est inséré en face d'un autre sur un cycle différent ; ex. : des étamines opposées aux pétales ou oppositipétales dans une fleur obdiplostémone.
- Oppositipétale** : voir antipétale.
- Orbiculaire** : employé dans le sens de presque circulaire ; parfois utilisé dans le sens de  $\pm$  sphérique.
- Orthotrope** : 1 : se dit d'un ovule droit, de telle sorte que le micropyle est à l'opposé de la chalaze. 2 : qui se tient dressé ; ex. : la flèche d'un arbre. Voir plagiotope.
- Ostiole** (f) : orifice.
- Ovaire** (m) : partie basale d'un carpelle libre, ou partie basale d'un gynécée syncarpe, qui renferme un ou plusieurs ovules.
- Ovale** : = ové, ayant la forme du contour d'un œuf. Fig. 1 : D 1-7 (dans le langage courant ou en mathématique a le sens d'elliptique).
- Ovale-anguleux** : de forme ovale mais à bords et extrémités anguleux, non arrondis.
- Ovoïde** : de volume semblable à un œuf.
- Ovule** (m) : petit corpuscule contenu dans l'ovaire d'un carpelle d'un angiosperme ou attaché à une écaille dans un cône de Gymnosperme. L'ovule fécondé par un grain de pollen deviendra la graine.

## P

- Paléa** (f) : ou glumelle supérieure ; bractée supérieure du fleuron chez les Gramineae, appartenant au pédicelle et faisant face à la lemma. Voir fleuron.
- Palmati-** : préfixe qualifiant un organe dont les éléments divergent à partir d'un point commun comme les doigts de la main ; *palmatifide*, caractérise une feuille palmée, simple, découpée, dont les lobes n'atteignent pas le milieu du limbe (Fig.2 : 16) ; *palmatinerve*, à nervation palmée ; *palmatipartite*, caractérise une feuille palmée, simple, découpée, dont les lobes dépassent le milieu du limbe (Fig.2 : 17) ; *palmatiséqué*, caractérise une feuille palmée, simple, découpée, dont les lobes atteignent  $\pm$  le pétiole, sans être articulés. Fig.2 : 18.
- Palmé** : 1 : qui diverge à partir d'un point ; 2 : qualifie une feuille simple ou composée dont les lobes ou les folioles rayonnent à partir du sommet du pétiole. Fig.2 : 20.
- Palmi-** : voir palmati-.
- Panduriforme** : de forme oblongue ou obovale, étranglée dans la partie médiane ou inférieure, rappelant la forme du violon. Fig.2 : 4.
- Panicule** (f) : 1 : inflorescence constituée par des grappes disposées elles-mêmes en grappes : grappe composée (Fig.4 : 28 et 30) (Parfois aussi employé pour thyrses). 2 : chez les Gramineae, inflorescence composée complexe et irrégulière à épillets pédicellés.
- Papilionacé** : se dit d'une corolle dont la forme étalée rappelle un papillon ; c'est le type de préfloraison des corolles papilionacées où, dans un verticille de cinq pièces, la postérieure très développée, recouvre les deux latérales, ces dernières recouvrant les antérieures.
- Papilleux** : désigne des petits poils courts et turgescents,  $\pm$  denses, recouvrant une surface mais ne la rendant pas rapeuse au toucher ; qualifie aussi les poils des stigmates.
- Pappus** (m) : ensemble des poils, soies ou écailles couronnant un fruit tel l'akène des Compositae. Voir aigrette.
- Papyracé** : qui a la consistance du papier.
- Parallélinerve** : dont les nervures sont parallèles entre-elles ; ex. : la feuille parallélinerve des Gramineae.
- Pariétal** : placentation pariétale : à insertion des ovules sur la paroi interne d'un ovaire uniloculaire (Fig.4 : 10), ou exceptionnellement biloculaire par développement d'une fausse cloison ; ex. : Cruciferae.
- Paripenné** : qualifie une feuille composée-pennée ayant un nombre pair de folioles. Fig.2 : 25.
- Parthénocarpique** : se dit du développement d'un fruit sans fécondation antérieure ; ex. : bananes, oranges, raisins sans pépins.
- partite** : suffixe qui qualifie un organe divisé ou coupé sur plus de la moitié de sa longueur ou de la largeur de chaque côté. Fig.2 : 9.
- Patelliforme** : en forme de plateau, d'assiette.
- Pauci-** : préfixe qui signifie un petit nombre d'éléments : *pauciflore*, se dit d'une inflorescence portant des fleurs en petit nombre ; *paucisperme*, qualifie un fruit ayant des graines en petit nombre.
- Pectiné** : se dit d'un organe découpé en lobes étroits parallèles et nombreux, ou portant sur les bords des poils raides, assez longs, rapprochés, rappelant les dents d'un peigne. Fig.2 : 11.
- Pédalé** : se dit d'une feuille palmée dont les 2 divisions les plus latérales sont elles-mêmes lobées, les lobes étant orientés vers le bas. Fig.2 : 19.

- Pédicelle** (m) : 1 : axe qui relie la fleur au rameau, à la tige ou au rachis de l'inflorescence ; 2 : chez les Gramineae et les Cyperaceae, axe qui porte l'épillet.
- Pédicule** (m) : sorte de petit pied portant certains organes : glande, nectaire, aigrette...
- Pédiculé** : ayant un pédicule.
- Pédoncule** (m) : 1 : axe qui relie l'inflorescence à la tige ou au rameau ; 2 : parfois employé dans le sens de pédicelle fructifère (axe qui porte le fruit).
- Pelté** : se dit de tout organe aplati dont le point de fixation à son support n'est pas marginal. Fig. 3 : 7-8.
- Pénicillé** : ayant l'aspect d'une touffe de longs poils groupés comme dans un pinceau.
- Pennati-** : préfixe désignant un organe dont les éléments sont disposés en 2 rangées, de part et d'autre de l'axe : *pennatifide*, qualifie le limbe d'une feuille simple ou d'une foliole divisé en lobes dont les sinus n'atteignent pas le milieu de chaque demi-limbe (Fig.2 : 8) ; *pennatipartite*, diffère de la feuille pennatifide par ses divisions profondes dépassant le milieu de chaque demi-limbe (Fig.2 : 9) ; *pennatiséqué*, diffère de la feuille pennatifide par ses divisions très profondes atteignant  $\pm$  la nervure centrale du limbe. Fig.2 : 10.
- Penne** (f) : un segment d'une feuille composée-pennée.
- Pennée** : se dit d'une feuille composée dont les folioles sont disposées en deux rangées, de part et d'autre du rachis ; se dit également d'une nervation caractérisée par des nervures secondaires disposées de part et d'autre de la nervure principale. Fig.2 : 25-26.
- Penni-** : voir pennati-.
- Penta-** : préfixe signifiant 5 : *pentadelphie*, se dit d'un androcée dont les étamines sont réunies en 5 groupes ou phalanges.
- Péponide** (f) : fruit des Cucurbitaceae (courge, concombre, etc.) : baie provenant d'un gynécée de carpelles soudés, formant une seule loge à placentation pariétale et à parois charnues, contenant de nombreuses graines restant attachées aux placentas.
- Pérenne** : plante qui vit plusieurs années sans perdre son appareil aérien. Voir aussi vivace.
- Perfolié** : qualifie le limbe d'une feuille ou d'une bractée dont la base enveloppe complètement l'axe qui semble le traverser. Fig.3 : 6. Voir aussi conné.
- Périanthe** (m) : l'ensemble des pièces de l'enveloppe d'une fleur, différencié souvent en calice et en corolle. Voir aussi périgone.
- Péricarpe** (m) : paroi du fruit : les couches du péricarpe peuvent être composées d'un ou de plusieurs tissus appelés épicarpe ou exocarpe, mésocarpe, endocarpe.
- Périgone** (m) : enveloppe florale constituée par des pièces toutes semblables, sans distinction nette entre sépales et pétales. (Souvent la distinction entre périanthe et périgone n'est pas retenue par les auteurs modernes qui utilisent le premier terme dans les deux cas).
- Pérygyne** : se dit d'une fleur dont le périanthe et les étamines sont insérés plus haut que le niveau d'insertion de l'ovaire sur le réceptacle, l'ovaire restant libre ou partiellement libre. Fig.4 : 18 et 19.
- Périsperme** (m) : tissu de réserve provenant du nucelle de l'ovule chez certains Angiospermes ; coexiste parfois avec l'albumen (Poivrier) ou non (Caryophyllaceae).
- Personé** : qualifie une corolle bilabée, en forme de masque, et avec un palais proéminent ; ex. : plusieurs espèces de Scrophulariaceae ont une corolle personée. Fig.4 : 4.
- Pérule** (f) : l'enveloppe formée par les écailles du bourgeon dormant.
- Pétale** (m) : pièce de la corolle d'une fleur.

- Pétaloïde** : ayant l'aspect d'un pétale. Un sépale vivement coloré (*Mussaenda*), une bractée très colorée (*Bougainvillea*) sont dits pétaloïdes.
- Pétiole** (m) : partie amincie d'une feuille portant le limbe et le reliant au rameau ou à la tige.
- Pétiolule** (m) : support d'une foliole.
- Phalange** (f) : groupe d'étamines  $\pm$  connées dans une même fleur.
- Phénotype** (m) : ensemble des caractères apparents d'un individu ou d'une population extérieurement homogène mais génétiquement peut-être hétérogène.
- phyllé** : suffixe signifiant feuille ou feuilles, ou les pièces du périanthe. Voir gamophylle.
- Phylloclade** (f) : tige ou rameau chlorophyllien cylindrique ou aplati, faisant fonction de feuille.
- Phyllode** (m) : rachis élargi, vert, remplaçant le limbe d'une feuille.
- Phyllomorphe** : ayant  $\pm$  l'aspect d'une feuille.
- Phyllotaxie** (f) : façon dont sont disposés les points d'insertion des feuilles sur la tige ou sur le rameau ; ex. : feuilles opposées, alternes, spiralées, etc. :
- Pileux** : couvert de poils.
- Pilosité** (f) : ensemble des poils ; ex. : pilosité dense, rousse...
- Piriforme** : en forme de poire ou d'avocat.
- Pistil** (m) : organe femelle des fleurs ; 1 : le gynécée syncarpique comprenant l'ovaire, le ou les styles, le ou les stigmates. 2 : chaque carpelle libre d'un gynécée apocarpe ou l'unique carpelle d'un gynécée monocarpellaire ; ex. : chez les Leguminosae. Voir gynécée, carpelle.
- Pistillé** : se dit des fleurs femelles des Palmae.
- Pistillode** (m) : pistil rudimentaire non fertile dans une fleur unisexuée à fonction mâle.
- Placenta** (m) : partie interne de l'ovaire sur laquelle les ovules sont insérés par l'intermédiaire de funicules.
- Placentation** (f) : mode d'insertion et de disposition des ovules dans l'ovaire ou des graines dans le fruit.
- Plagiotrope** : qui pousse obliquement ou horizontalement ; ex. : les branches d'un arbre.
- Platanoïde** : se dit d'une écorce qui s'exfolie en grandes plaques minces.
- Plateau** (m) : espèce de disque  $\pm$  aplati qui représente la vraie tige dans les bulbes feuillés et qui émet à sa partie inférieure les racines, et à sa partie supérieure les feuilles, les fleurs et souvent les tiges aériennes.
- Pléonanthique** : se dit d'une plante dont chaque axe peut fleurir à plusieurs reprises. Voir hapaxanthique.
- Pleurogramme** (m) : sillon  $\pm$  marginal, ou circulaire  $\pm$  en forme de fer à cheval, entourant une aréole centrale sur la face de la graine de certaines Leguminosae.
- Pleurotrophe** : qualifie un ovule dont le micropyle est dirigé latéralement vers la paroi ou la cavité de l'ovaire.
- Plicatile** : se dit d'organes pliés longitudinalement sur eux-mêmes.
- Ploïdie** (f) : le degré de ploïdie indique le nombre par lequel est multiplié la série de base de chromosomes présents dans un individu ; ex. : dans les conditions normales, il existe 2 séries et l'individu est dit *diploïde*.
- Plumeux** : 1 : à poils hérissés de poils plus fins comme les barbes d'une plume ; 2 : se dit aussi d'un stigmate quand les papilles stigmatiques sont longues, formant un manchon sur la partie terminale du style.
- Plumule** (f) : voir gemmule.

- Pluri-** : préfixe indiquant la présence de plusieurs éléments ; ex. : une inflorescence *pluriflore* ; *pluricellulaire*, se dit d'un organe, poil, glande, nectaire... composé de plusieurs cellules.
- Pneumatophore** (m) : racine respiratoire aérienne ; ex. : chez certaines Rhizophoraceae.
- Poilu** : couvert de longs poils mous ± denses.
- Pollinaire** (m) : chez les Orchidaceae, organe complexe constitué par les pollinies, les caudicules et/ou les stipes et les viscidies.
- Pollinie** (f) : ensemble de tous les grains de pollen réunis en masse granuleuse, gélatineuse ou cireuse, chez les Orchidaceae et les Asclepiadaceae.
- Pollinique** : relatif au pollen ; ex. : sac pollinique.
- Poly-** : préfixe indiquant un nombre ± grand d'éléments ; *polyade*, groupe de grains de pollen cohérents ; *polyadelphie*, se dit des étamines d'une même fleur soudées en plusieurs groupes ; *polyakène* (m), fruit schizocarpique composé de plusieurs méricarpes indéhiscents du type akène ; *polycarpique*, se dit d'un ovaire ou d'un fruit formés de plusieurs carpelles libres ; *polygame*, plante portant sur le même pied des fleurs hermaphrodites (♂) et des fleurs unisexuées mâles et femelles (♂, ♀) ; *polymorphe*, très variable, présentant de nombreuses formes ; *polysperme*, ayant un grand nombre de graines.
- Poré** : se dit d'un grain de pollen pourvu d'orifices ronds sur la face, généralement en l'absence de fentes ou sillons germinaux.
- Poricide** : s'ouvrant par des pores (certaines étamines).
- Préfeuille** (f) : feuille de taille réduite, sur la partie inférieure d'un rameau ou d'un pédicelle (ne pas confondre avec la bractée florale).
- Préfloraison** (f) : disposition des pièces du périanthe avant l'épanouissement de la fleur. Fig. 4 : 11-15. Voir aussi papilionacé.
- Préfoliation** (f) : disposition des feuilles dans le bourgeon.
- Prémorse** : se dit du sommet d'un limbe tronqué mais irrégulier, comme s'il était rongé.
- Probactée** (f) : petite pièce foliacée existant à la base du pédoncule et du pédicelle chez les Cucurbitaceae.
- Procombant** : couché sur le sol, sans s'enraciner.
- Prophyll** (m) : chez les Palmae, première bractée de l'inflorescence engainant complètement ou incomplètement le pédoncule.
- Prostré** : couché, appliqué sur le sol.
- Protandre** : se dit des fleurs chez lesquelles les étamines arrivent à maturité avant que les stigmates soient réceptifs.
- Protogyne** : se dit des fleurs chez lesquelles les stigmates sont réceptifs avant que les étamines soient mûres.
- Proximal** : proche de la base ou du lieu d'insertion d'un organe ; opposé à distal.
- Pruineux** : couvert d'une poudre fine, cireuse, qui s'enlève au toucher.
- Pseudobulbe** (m) : épaississement charnu de la base d'un rameau ou d'un rameau latéral d'une tige (cas fréquent chez certaines Orchidaceae), constituant un organe de réserve.
- Pseudodichotome** : dichotomie apparente par croissance de 2 bourgeons axillaires opposés, avec avortement ou chute du bourgeon apical.
- Pseudomonocotylédone** : se dit d'un embryon ou les faces internes des cotylédons sont pliées ou engrenées de sorte qu'ils ne se séparent pas à la germination ; ex. : chez certaines Myrtaceae.
- Pseudopédicelle** (m) : chez certaines Myrtaceae par exemple, la partie basale rétrécie du tube floral qui est séparée du vrai pédicelle par des bractéoles et aussi, généralement, par une articulation ; à son sommet il se confond avec la partie basale de la fleur.

**Pubérescent** : voir pubescent, mais à poils courts.  
**Pubescent** : à poils mous, ± frisés ou sinueux, de taille et de densité moyennes.  
**Pulvérulent** : couvert de poudre fine non cireuse.  
**Pulviné** : élargi en coussinet ou muni d'une saillie arrondie qui se trouve en général sur un axe à l'insertion d'un organe ; ex. : la base ou le sommet renflé d'un pétiolule.  
**Puncticulé** : finement ponctué.  
**Punctiforme** : se dit d'un stigmate non élargi et sensiblement du même diamètre que le style ou même plus étroit que celui-ci.  
**Pustuleux** : caractérisé par la présence de pustules, petites vésicules ou saillies.  
**Pyène (m)** : un des noyaux d'un fruit drupacé.  
**Pyriforme** : voir piriforme.  
**Pyxide (f)** : capsule s'ouvrant par une fente transversale délimitant une sorte de petit couvercle.

## Q

**Quinconcial** : qualifie la préfloraison d'un périanthe de 5 pièces, dont 2 sont entièrement externes, 2 entièrement internes, la cinquième recouverte d'un côté, recouvrante de l'autre. Fig.4 : 14.

## R

**Racème (m)** : voir grappe.  
**Racémeux** : sert à qualifier toute inflorescence dans laquelle l'axe principal présente une croissance prolongée et qui à l'apparence d'une grappe.  
**Racémule (m)** : petit racème secondaire, ramification d'un racème primaire.  
**Rachéole (f)** : 1 : axe très court de l'épillet d'une Gramineae ou d'une Cyperaceae.  
 2 : axe ultime florifère d'une inflorescence d'une Palmae.  
**Rachis (m)** : axe d'une inflorescence ou axe principal d'une feuille composée-pennée.  
**Racine-crampon (f)** : racine adventive de plantes grimpantes servant de moyen de fixation sur le support (rochers, écorces, etc...).  
**Racine-échasse (f)** : se dit des racines aériennes adventives, obliques, qui étayent certains arbres.  
**Radial** : disposé régulièrement comme des rayons ; ex. : une fleur à symétrie radiale (fleur actinomorphe).  
**Radical** : se dit surtout de feuilles ou parfois de fleurs naissant à partir de tiges souterraines.  
**Radicant** : se dit d'une tige qui, couchée sur le sol, s'enracine aux nœuds.  
**Radiculaire** : relatif à la racicule.  
**Radicule (f)** : ébauche de racine présente dans l'embryon.  
**Radié** : chez les Compositae, se dit des capitules dont les fleurs externes sont ligulées.  
**Ramentacé** : couvert de petites écailles membraneuses, sèches, éparses.  
**Ramification (f)** : division d'un axe principal en axes secondaires : un rameau d'un axe principal.  
**Ramiflorie (f)** : phénomène présenté par les plantes dont les fleurs ou les inflorescences naissent sur des parties défeuillées des rameaux.  
**Rampant** : appliqué et fixé au sol au moyen de racines adventives.

- Raphé** (m) : partie du funicule adnée au tégument externe de l'ovule ou de la graine formant une ligne apparente.
- Raphide** (f) : cristaux d'oxalate de calcium disposés en faisceaux à l'intérieur d'une cellule.
- Rayon** (m) : 1 : le pédoncule d'une ombellule dans une ombelle composée ou, plus rarement, le pédicelle d'une fleur dans une ombelle simple. 2 : un des fleurons marginaux d'un capitule, d'une ombelle ou d'un corymbe lorsque ces fleurons sont plus grands que ceux du centre.
- Réceptacle** (m) : support sur lequel sont fixées les pièces florales dans le cas d'une fleur solitaire, ou l'ensemble des fleurs dans le cas d'une inflorescence ; ex. : chez les *Ficus*, et le capitule des Compositae.
- Récliné** : 1 : se dit d'un organe plié transversalement, la partie supérieure sur la partie inférieure : de jeunes feuilles dans un bourgeon, préfoliation *réclinée*. 2 : plus généralement courbé vers le bas.
- Récurvé** : courbé vers l'extérieur.
- Rédupliqué-valvaire** : qualifie une préfloraison semblable à valvaire mais les bords des pièces du périanthe sont récurvés. -
- Réfléchi** : se dit d'un organe courbé et dirigé vers le bas faisant un angle  $\pm$  aigu avec l'axe principal.
- Réfracté** : se dit d'un organe brusquement dirigé vers le bas dès son point d'insertion.
- Regma** (m) : fruit déhiscent, parfois d'une façon explosive, souvent lobé, chaque lobe correspondant à un carpelle et, à maturité, se partageant en coques bivalves, toutes les parties tombant, laissant un axe persistant, la columelle ; voir Euphorbiaceae.
- Réniforme** : en forme de rein. Fig.2 : 5.
- Réplum** (m) : dans un fruit, fausse cloison d'origine placentaire, fréquente dans les siliques de Cruciferae par exemple.
- Résupiné** : renversé ou inversé par suite d'une torsion de l'organe porteur ; cas fréquent pour les fleurs des Orchidaceae et pour les feuilles de certaines espèces d'*Araucaria*.
- Réticulé** : marqué d'un réseau de lignes, de côtes, de stries ou de nervures : un limbe réticulé.
- Rétinacle** (m) : 1 : chez les Orchidaceae, terme parfois employé pour désigner l'ensemble du stipe et de la viscidie du pollinaire, parfois synonyme de viscidie (voir à stipe et viscidie) : 2 : chez les Acanthaceae, sur le fruit déhiscent, appendice du funicule durci en coussinet ou courbé en crochet, portant la graine et, au moment de l'ouverture du fruit, facilitant l'expulsion de la graine.
- Rétrorse** : dirigé vers la base d'un organe ; ex. : les aspérités rétrorses d'une arête.
- Rétus** : tronqué et légèrement déprimé dans la partie centrale. Fig.3 : 28.
- Révoluté** : à bords enroulés vers le bas.
- Rhizomateux** : ressemblant à un rhizome ou possédant un rhizome.
- Rhizome** (m) : 1 : tige rampante sur ou dans le sol ou tige courte, dressée et souterraine, émettant des tiges aériennes ou des rameaux florifères et portant des racines adventives, souvent épaissie et jouant le rôle d'organe de réserve et de résistance. 2 : par extension, chez certaines Orchidaceae aériennes, tige ligneuse rampante,  $\pm$  ramifiée, fixée au support par des racines adventives ; ex. : chez les *Bulbophyllum*.
- Rhombé ; Rhombique** : en forme de losange. Fig.1 : C 1-7.
- Ronciné** : se dit d'un limbe étroit, pennatilobé, dont les lobes, aigus, se dirigent vers le bas. Fig.2 : 12.
- Rosette** (f) : disposition particulière de feuilles rassemblées à la base d'une tige au niveau du sol ou agglomérées sur une portion très étroite de la tige.

- Rostelle (m)** : partie supérieure et antérieure du gynostème chez les Orchidaceae, parfois allongée en bec, provenant de la transformation d'un stigmate stérile.
- Rostré** : prolongé en forme de bec.
- Rotacé** : se dit d'un verticille de pièces soudées à leur base en un tube court et à limbe brusquement étalé en forme de roue ; ex. : une corolle rotacée. Fig.4 : 2.
- Rudéral** : croissant spontanément dans des sites où s'exerce une activité humaine : bords de sentier, de chemin, culture abandonnée ou négligée.
- Ruguleux** : finement rugueux.
- Ruminé** : se dit d'un albumen irrégulièrement sillonné par des replis internes du tégument de la graine.

## S

- Sacciforme** : en forme de sac ou d'outre ; ex. : le labelle sacciforme de certaines Orchidaceae.
- Sagitté** : en forme de fer de flèche. Fig.3 : 17.
- Samare (f)** : fruit sec, indéhiscent, à une seule graine et muni d'une aile, normalement comprimé.
- Samaroïde** : qui ressemble à une samare.
- Saprophyte (f)** : plante dépourvue de chlorophylle et se nourrissant de substances contenues dans les détritux végétaux (humus).
- Sarmenteux** : dont les tiges et les rameaux sont allongés, flexibles et ligneux comme ceux de la vigne.
- Saxicole** : qui croît sur les rochers.
- Scabérule** : légèrement scabre.
- Scabre** : qualifie une surface ou un bord portant des poils ou des tubercules courts et raides, rugueux au toucher.
- Scapigère** : dont les tiges dressées sont des hampes florales.
- Scarieux** : mince, ± rigide, sec, translucide à transparent. Généralement de couleur paille ou blanchâtre, rappelant par sa consistance une écaille.
- Schizocarpe (m)** : fruit provenant d'un gynécée syncarpe et se fragmentant en morceaux (méricarpes ou nucules), déhiscent ou indéhiscent et normalement à une seule graine.
- Sciaphile** : qui préfère les lieux ombragés.
- Sclérophylle** : qualifie une plante ligneuse toujours verte, à feuilles coriaces, souvent luisantes, adaptée à des conditions de sécheresse.
- Scorpioïde** : qui est enroulé ou courbé en forme de queue de scorpion.
- Scrobiculé** : creusé de petites fossettes irrégulières.
- Scutiforme** : en forme de bouclier.
- Semi-infère** : se dit d'un ovaire partiellement enfoui dans le réceptacle ou l'hypanthe, la partie supérieure restant libre. Fig.4 : 19.
- Séminifère** : qui porte ou produit des graines, par exemple une fleur ou une plante séminifère.
- Sempervirent** : se dit d'un végétal qui reste vert et garde ses feuilles toute l'année.
- Sénescent** : vieux, âgé et dont la vigueur a déjà commencé à diminuer.
- Sensitive** : se dit d'une feuille se repliant sur elle-même à l'obscurité ou au toucher, ou d'une plante ayant de telles feuilles.
- Sépale (m)** : pièce du calice d'une fleur.
- Sépaloïde** : ayant l'aspect d'un sépale. Un pétale vert est dit sépaloïde.

**Septicide** : se dit d'une déhiscence s'effectuant suivant la ligne de suture de deux carpelles adjacents.

**Septifrage** : se dit d'une déhiscence où les valves se séparent des cloisons.

**Septé** : divisé par des cloisons.

**Septum (m)** : cloison.

**-séqué** : suffixe désignant la découpe presque totale d'un organe en segments ; ex. : une feuille *pennatiséquée*. Fig.2 : 10.

**Séricé** : voir soyeux.

**Sérié** : disposé en, ou constitué de rangées (qui ne sont pas nécessairement opposées l'une à l'autre).

**Serreté** : voir serrulé.

**Serrulé** : qualifie un limbe dont le bord présente des dents aiguës tournées vers le sommet de la feuille ; en dents de scie. Fig.3 : 13.

**Sessile** : sans support, pétiole, pédoncule, pédicelle ou stipe ; ex. : une feuille ou une fleur sessile.

**Sétacé** : se dit d'un poil long et raide (soie).

**Sétifère** : synonyme de sétuleux.

**Sétuleux** : muni de soies.

**Sexine (f)** : la couche externe sculptée de l'exine d'un grain de pollen.

**Sigmoïde** : courbé deux fois, en forme de S.

**Silicule (f)** : silique dont la longueur ne dépasse pas de 3 à 4 fois la largeur.

**Silique (f)** : fruit sec provenant d'un gynécée à 2 carpelles, à déhiscence en 2 valves avec présence d'une fausse cloison médiane (réplum).

**Sillonné** : creusé longitudinalement de petits sillons plus profonds que des stries.

**Sinueux** : qualifie la marge d'un organe plan alternativement convexe et concave. Fig.3 : 11. Voir aussi ondulé.

**Sinus (m)** : l'échancrure ou l'angle rentrant situé entre deux lobes ou deux parties saillantes.

**Soie (f)** : poil long et raide parfois brillant,  $\pm$  couché.

**Soyeux** : portant un revêtement doux de poils brillants, longs et couchés.

**Spadice (m)** : axe charnu et épaissi portant des fleurs sessiles ou subsessiles souvent réduites ; ex. : chez les Araceae.

**Spathe (f)** : grande bractée membraneuse ou foliacée formant une gaine ou un corset enveloppant l'inflorescence, ouverte latéralement, présente dans certaines familles : Araceae, Gramineae, Commelinaceae, Iridaceae...

**Spathéole (f)** : nom donné à la bractée enveloppant un élément d'inflorescence ; ex. : chez certaines Gramineae : *Cymbopogon*, *Hyparrhenia*...

**Spatulé** : en forme de spatule, élargi au sommet. Fig.2 : 1.

**Spermatophyte (m)** : plante se reproduisant par graines.

**-sperme** : suffixe signifiant graine ou graines : *polysperme*, à nombreuses graines.

**Spiciforme** : en forme d'épi.

**Spinescent** : s'amincissant en pointe faible rappelant une épine.

**Spinuleux** : garni de petites pointes  $\pm$  denses ; ex. : pollen spinuleux.

**Squameux** : écailleux ou en forme d'écaille (squamiforme).

**Squarreux** : 1 : se dit, par exemple, de l'involucre de certaines Compositae quand les sommets des bractées sont réfléchis, ce qui rend le capitule rugueux au toucher. 2 : qualifie aussi l'aspect  $\pm$  hérissé d'une plante, d'une inflorescence, dont les ramifications s'étalent à angles  $\pm$  droits. (voir aussi Fig.2 : 14).

**Staminal** : relatif aux étamines.

**Staminé** : se dit des fleurs mâles des Palmae et des Moraceae.

- Staminode** (m) : étamine imparfaite, sans pollen fertile et quelquefois sans anthère, parfois semblable à un pétale : staminode pétaloïde.
- Stéolidie** (f) : pointe courte ou  $\pm$  allongée s'élevant latéralement et antérieurement, au sommet de la colonne chez les *Bulbophyllum* (Orchidaceae).
- Stellé** : en forme d'étoile ; ex. : poil stellé.
- Stigmate** (m) : partie terminale d'un gynécée affectant des formes diverses, souvent visqueuse et dont le rôle est de retenir les grains de pollen.
- Stigmatifère** : dit de la zone papilleuse, réceptive, du style ; ex. : chez les *Begonia*.
- Stipe** (m) : 1 : support court et étroit ; 2 : chez les Orchidaceae, filet ou bandelette de tissu non glutineux, rattachant la pollinie à la viscidie et formé à partir de la colonne (voir aussi caudicule).
- Stipelle** (f) : petite pièce située au-dessous du niveau d'insertion d'une foliole ou d'une penne sur le rachis principal d'une feuille composée.
- Stipité** : porté par un stipe.
- Stipule** (f) : pièce située au niveau de l'insertion d'une feuille sur un rameau.
- Stolon** (m) : tige rampante, aérienne, ou quelquefois souterraine, émettant de distance en distance ou des pousses aériennes qui deviennent des individus distincts, ou des tiges florifères et des racines adventives, souvent longue et grêle, contrairement au rhizome n'étant pas un organe de réserves.
- Straminé** : de couleur paille.
- Strie** (f) : ligne superficielle, colorée ou creuse et peu profonde.
- Strié** : marqué de stries.
- Strigilleux** : finement strigieux.
- Strigieux** : à poils simples, aigus, droits, raides, apprimés.
- Striolé** : finement strié.
- Strobile** (m) : voir cône.
- Strophiole** (f) : excroissance charnue produite par le raphé de certaines graines.
- Style** (m) : partie étroite et  $\pm$  allongée du gynécée, ou du carpelle libre d'un gynécée apocarpe, située entre l'ovaire et le stigmate.
- Stylopode** (m) : base élargie des styles chez les Umbelliferae.
- Sub-** : préfixe signifiant quasi, presque ; ex. : subsphérique, presque sphérique.
- Subéreux** : un peu épaissi et ayant la consistance du liège.
- Subule** (f) : 1 : partie terminale droite de certaines arêtes chez les Gramineae, la base torsadée étant appelée colonne. 2 : toute arête droite, raide, en alène, à base assez large.
- Subulé** : très étroitement triangulaire ; rappelant une subule. Fig.1 : Y.
- Succulent** : voir charnu.
- Suffrutescent** : dont l'appareil végétatif est un suffrutex.
- Suffrutex** (m) : plante ligneuse qui perd ses ramifications ultimes chaque année.
- Sulqué** : profondément sillonné.
- Supère** : se dit d'un ovaire libre, inséré au-dessus ou sur le même plan que les pièces du périanthe ou enfoncé dans un hypanthe mais non soudé à ses parois. Fig.4 : 16-18.
- Supra-** : préfixe signifiant au-dessus, au-delà ; ex. : inflorescences *suprafoliaires*, terminales et dépassant les feuilles chez certaines Palmae.
- Suture** (f) : ligne souvent en sillon à la surface d'un ovaire ou d'un fruit, marquant la soudure des bords d'un carpelle ou entre deux carpelles d'un ovaire. Pour certains auteurs toute ligne de déhiscence du fruit.
- Symphodial** : à croissance définie, en parlant d'un rameau ou d'un axe d'inflorescence, la croissance ultérieure s'effectuant à partir de bourgeons latéraux.

- Synandrie** (f) : soudure complète des étamines, les anthères étant agglomérées au sommet d'un stipe.
- Synandrodium** (m) : chez les Araceae, dans la zone mâle, stérile, du spadice, prisme résultant de la soudure des staminodes.
- Synanthéré** : qualifie un androcée où toutes les anthères sont soudées ou coalescentes, tandis que les filets restent libres.
- Syncarpe** (m) : un gynécée de plusieurs carpelles soudés, uni- ou pluriloculaire; ou un fruit provenant d'un tel gynécée.

## T

- Tallage** (m) : mode de croissance chez certaines Gramineae chez lesquelles des tiges à entre-nœuds très courts se ramifient abondamment au niveau du sol, s'enracinant aux nœuds et donnant naissance, à ce niveau, à des chaumes aériens.
- Tegmen** (m) : Tégument interne de la graine.
- Tégument** (m) : enveloppe de l'ovule ou de la graine, généralement constituée de deux couches : le tégument externe (testa) et le tégument interne (tegmen ou secondine).
- Tépale** (m) : pièce du périgone d'une fleur. Voir périgone.
- Terné** : disposé par 3 ; ex. : des feuilles ternées.
- Terricole** : synonyme de terrestre.
- Tessellée** : se dit d'un limbe ou d'une surface quelconque muni d'un réseau de nervures ayant l'aspect d'un damier.
- Testa** (m) : tégument externe de la graine.
- Tétra-** : préfixe signifiant le nombre 4 ; *tétrade*, groupe de 4 grains de pollen cohérents ; *tétradynome*, qualifie un androcée à 6 étamines inégales dont 4 longues et 2 courtes ; *tétragone*, à section quadrangulaire.
- Thalloïde** : en forme de thalle, c.a.d. sans différenciation en tiges et feuilles.
- Thèque** (f) : désigne une loge pollinique d'une anthère.
- Thyrse** (m) : inflorescence composée, constituée par des grappes de cymes. Fig.4 : 36.
- Tomenteux** : semblable à tomenteux mais indument formé de poils très petits.
- Tomenteux** : couvert de poils nombreux, mous et enchevêtrés, assez courts, cachant entièrement la surface, à la manière d'un feutre.
- Tomentum** (m) : indument tomenteux.
- Torsadé** : tordu en hélice.
- Toruleux** : voir moniliforme, mais employé surtout pour décrire des fruits irrégulièrement étranglés entre les graines.
- Tri-** : préfixe signifiant 3 ; *triade* (f), 1 : groupe de 3 épillets dans les inflorescences de certaines Gramineae. 2 : groupe de 3 fleurs, la centrale femelle, les latérales mâles, chez les Palmae ; *triangulaire*, en forme de triangle (Fig.1 : F 1-4) ; *trichotomique*, divisé en trois ; *tricolporé*, se dit d'un grain de pollen pourvu de trois sillons longitudinaux, méridionaux, chacun ayant un sillon transversal équatorial ou un pore ; *trifide*, divisé en 3 lobes étroits ; ex. : stigmaté trifide ; *trifoliolé*, désigne une feuille composée de 3 folioles (Fig.2 : 23-24) ; *trigone*, à section triangulaire ; *triloculaire*, divisé en trois loges ; *triverve*, à 3 nervures bien marquées partant de la base du limbe ; *triplinerve*, se dit d'un organe à 3 nervures bien marquées partant d'au-dessus de la base du limbe ; ex. : certaines espèces de *Pilea* ; *triptère*, ayant 3 ailes ; *triquètre*, à section triangulaire et à trois angles saillants, amincis en carène ; *tristique*, disposé en 3 rangs ; *trithèque*, se dit d'une anthère ayant 3 sacs polliniques.

- Trichome** (m) : émergence épidermique, parfois indurée, souvent ramifiée, ou simple.
- Trichocléride** (m) : aiguilles microscopiques présentes dans le tissu des spathes de certaines Araceae ; ex. : chez *Epipremnum*.
- Tronqué** : se dit d'un organe dont l'extrémité est coupée transversalement d'une manière abrupte ; ex. : certains limbes foliaires. Fig.3 : 19 et 27.
- Tube floral** : expression qui a été utilisée dans certaines familles pour désigner l'hypanthe (voir à ce terme).
- Tubercule** (m) : 1 : tige souterraine ou partie de tige souterraine épaissie, renfermant des matières nutritives mises en réserve. 2 : petite excroissance ± arrondie garnissant la surface de certains organes.
- Tuberculé** : à surface garnie de petits tubercules.
- Tubéreux** : = tubérisé (voir à ce mot) ou à organes tubérisés : plante tubéreuse.
- Tubérisé** : qualifie des racines ou des tiges épaissies, semblables à des tubercules ; ex. : la patate douce a des racines tubérisées.
- Tubuleux** : en forme de tube.
- Tunique** (f) : enveloppes extérieures, engainantes, d'un bulbe ; elles peuvent être minces, membraneuses, cornées, fibreuses, ± subéreuses, crustacées, réticulées, annelées, etc...
- Turbiné** : en forme de toupie.
- Turion** (m) : bouton ou œil naissant directement sur le rhizome chez certaines plantes vivaces.

## U

- Uni-** : préfixe signifiant 1 : *unicellulaire*, constitué par une seule cellule ; *unifoliolé*, feuille unifoliolée = type de feuille composée, ayant seulement une foliole munie d'une articulation au sommet du pétiole (Fig.2 : 21) ; *uninerve*, à une seule nervure ; *unipare*, se dit d'une cyme ou les rameaux latéraux successifs se développent toujours du même côté (Fig.4 : 33) ou alternativement d'un côté puis de l'autre. Fig.4 : 34.
- Urcéolé** : en forme d'outre. Fig.4 : 1.
- Urticant** : se dit d'un poil contenant une substance toxique qui provoque des démangeaisons lorsqu'il pénètre dans la peau. Beaucoup d'espèces de la famille des Urticaceae possèdent des poils urticants.
- Utricule** (m) : 1 : désigne l'enveloppe de l'ovaire des *Carex* (Cyperaceae). 2 : la spathe indurée enfermant l'épillet femelle des *Coix* (Gramineae). 3 : petit sac à orifice cilié fixé sur diverses parois de l'appareil végétatif de certaines Lentibulariaceae.
- Utriculiforme** : petit et enflé, ayant la forme d'une vessie.

## V

- Vallécule** (f) : sillons dans les intervalles entre les côtes des fruits de certaines Umbelliferae.
- Valvaire** : 1 : périanthe valvaire : dont les pièces se touchent seulement par leurs bords (Fig.4 : 11) ; voir aussi indupliqué-valvaire et rédupliqué-valvaire. 2 : se dit d'une anthère s'ouvrant par des petits clapets comme chez les Lauraceae.
- Valve** (f) : 1 : partie d'un fruit sec, déhiscent, qui se soulève ou se détache à maturité. 2 : utilisé largement pour désigner des spathes, des bractées engainantes, des glumes, plus spécialement chez les Monocotylédones.

- Vélamen** (m) : tissu spongieux formé de cellules mortes remplies d'air entourant comme un manchon les racines aériennes de certaines plantes ; ex. : chez les Orchidaceae.
- Velouté** : à indument semblable à du velours ; à poils simples, courts, très denses, droits et dressés, doux au toucher.
- Velu** : couvert de poils longs, mous, courbés ou  $\pm$  dressés.
- Vélutineux** : voir velouté.
- Vernation** (f) : synonyme de préfoliation.
- Verruculeux** : couvert de petites aspérités ou de petites verrues.
- Verrue** (f) : petite excroissance arrondie, à surface généralement rugueuse, sur certains organes.
- Verruqueux** : garni de verrues.
- Versatile** : désigne une anthère fixée au filet par le milieu, oscillant et pouvant ainsi s'incliner sous différents angles ; ex. : les anthères des Gramineae.
- Verticillaster** (m) : inflorescences cymeuses opposées et contractées de telle manière que les fleurs semblent disposées en verticille. Ce type d'inflorescence existe chez des espèces de Labiatae et de Verbenaceae.
- Verticille** (m) : ensemble d'organes disposés en cercle à un même niveau.
- Vésiculeux** : renflé en forme de petite vessie ; ex. : une gousse vésiculeuse.
- Vexillaire** : 1 : relatif à l'étendard de la fleur des Papilionoideae. 2 : préfloraison vexillaire : celle de la fleur des Papilionoideae. Fig.4 : 15.
- Vicariante** : espèce très voisine d'une autre espèce, la remplaçant à la limite de son aire, ou sur des aires séparées.
- Villeux** : voir velu.
- Viscidie** (f) : chez les Orchidaceae, partie du rostelle, modifiée en un disque visqueux, à laquelle les pollinies sont reliées par l'intermédiaire de caudicules ou de rétinales (voir à ces mots). La viscidie se détache facilement à l'anthèse et permet la fixation des pollinaires sur le corps d'insectes visitant la fleur.
- Vitta** (-e) (f) : canal résineux des méricarpes des Umbelliferae.
- Vivace** : qualifie une plante vivant plusieurs années et perdant son appareil aérien à la fin de chaque période de végétation.
- Vivipare** : 1 : se dit des plantes qui produisent sur leurs tiges, leurs feuilles ou leurs inflorescences des bourgeons ou des bulbilles qui se détachent pour donner naissance à de nouveaux individus. 2 : se dit d'une plante chez laquelle les graines germent sur la plante mère et développent des racines avant de tomber.
- Voile** (m) : = vélamen.
- Volubile** : se dit d'une tige ou d'un rameau lianescent qui s'enroule sur un support.
- Vrille** (f) : organe filamenteux, spiralé, sans limbe, résultant de la transformation d'un rameau, d'une feuille, ou d'une partie d'une inflorescence, par lequel certaines plantes grimpantes s'attachent à leur support. Fig.3 : 23.

## X

- Xérophile** : se dit d'une plante croissant principalement dans les endroits secs ou  $\pm$  arides, au moins pendant une période de l'année.

## Z

- Zygomorphe** : se dit d'une fleur à symétrie bilatérale ; ex. : une fleur de Papilionoideae.

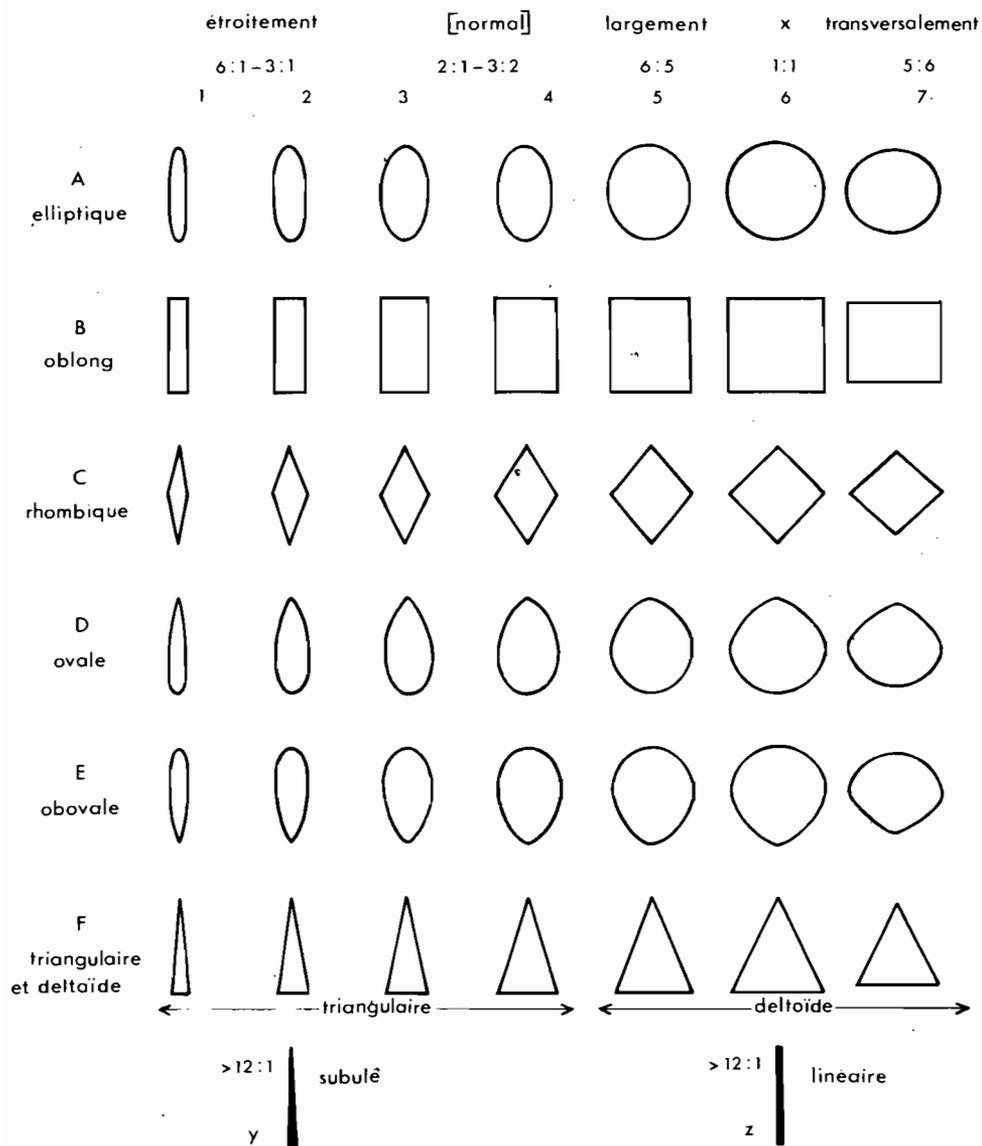
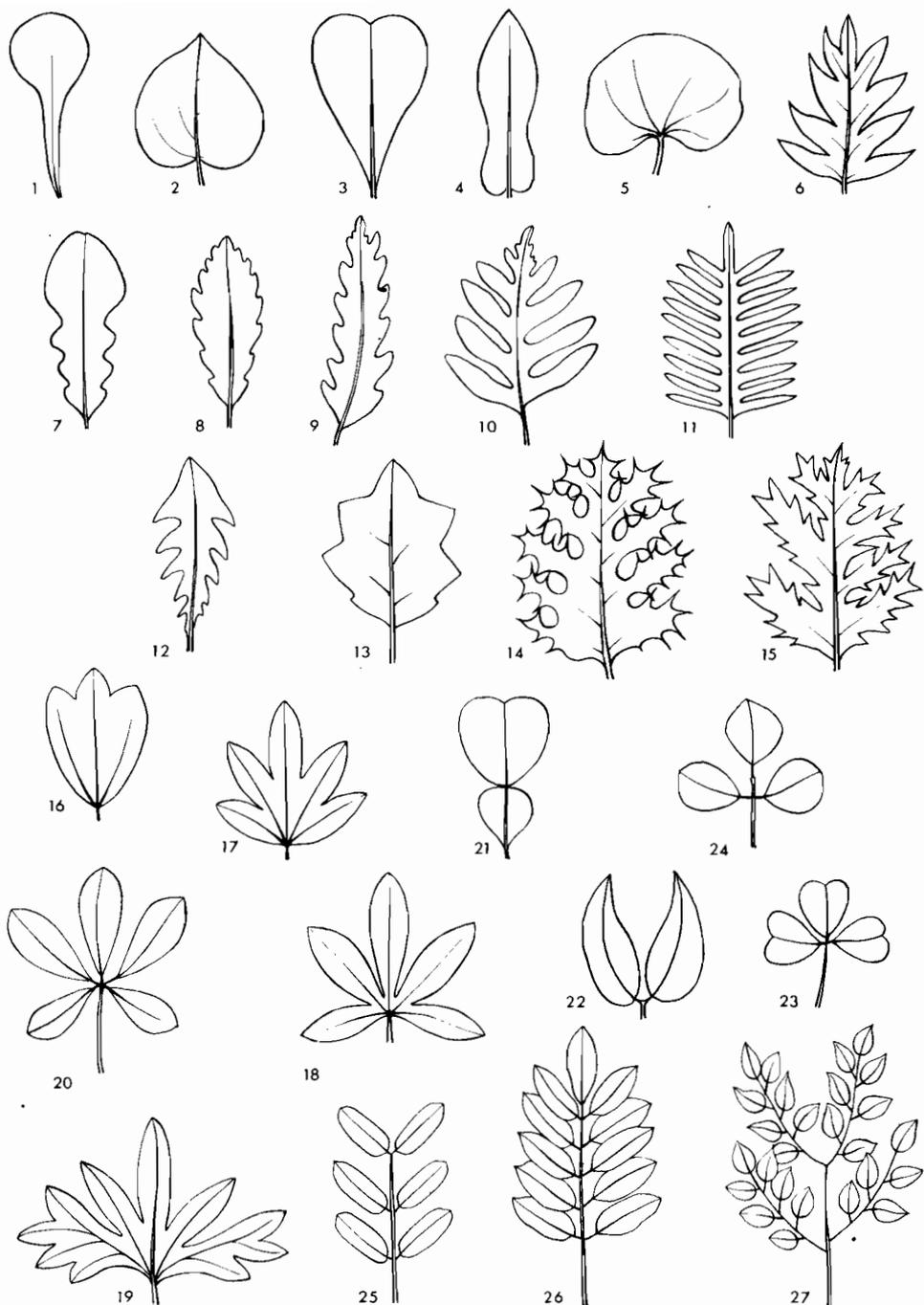
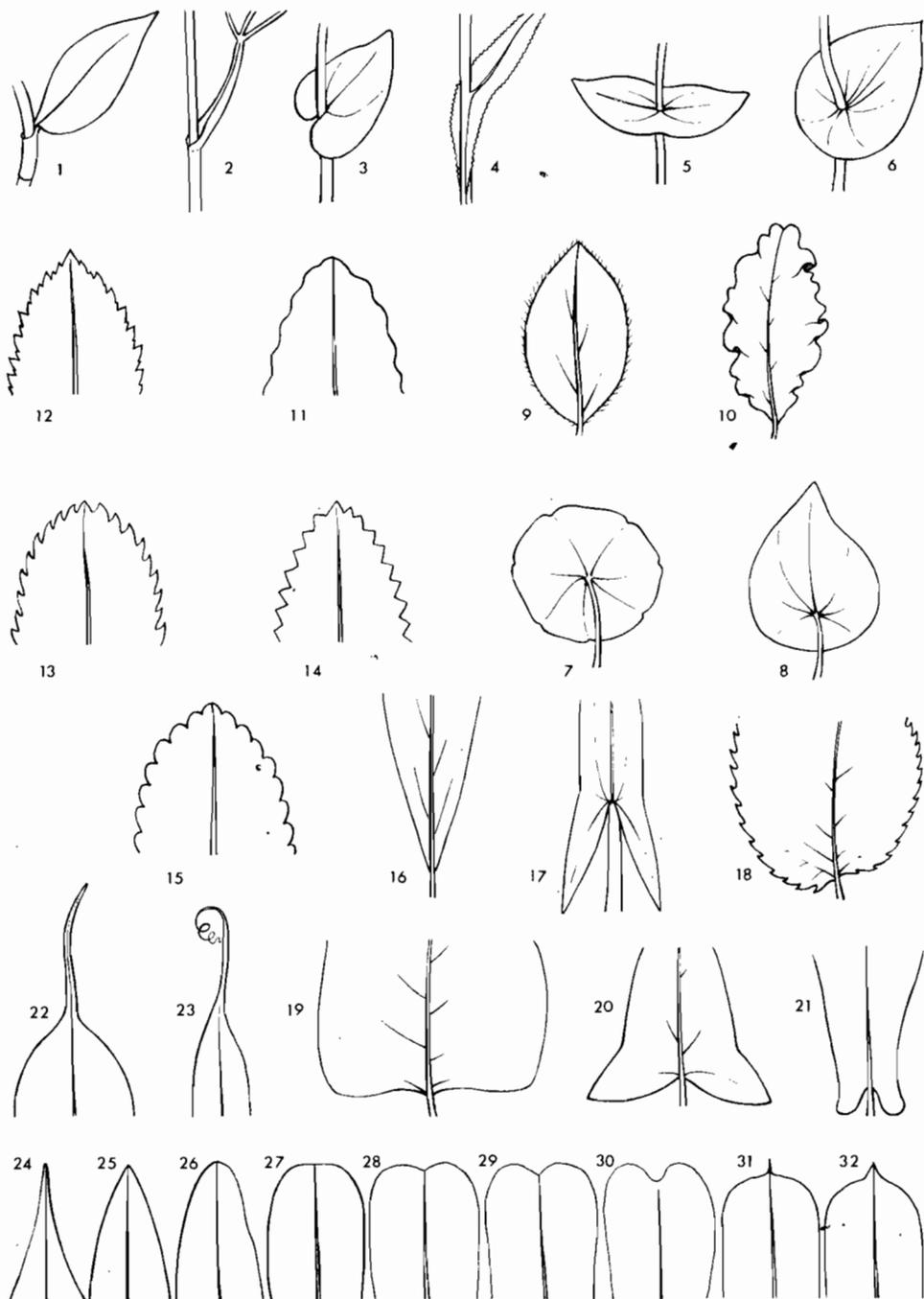


FIG.1. SURFACES PLANES

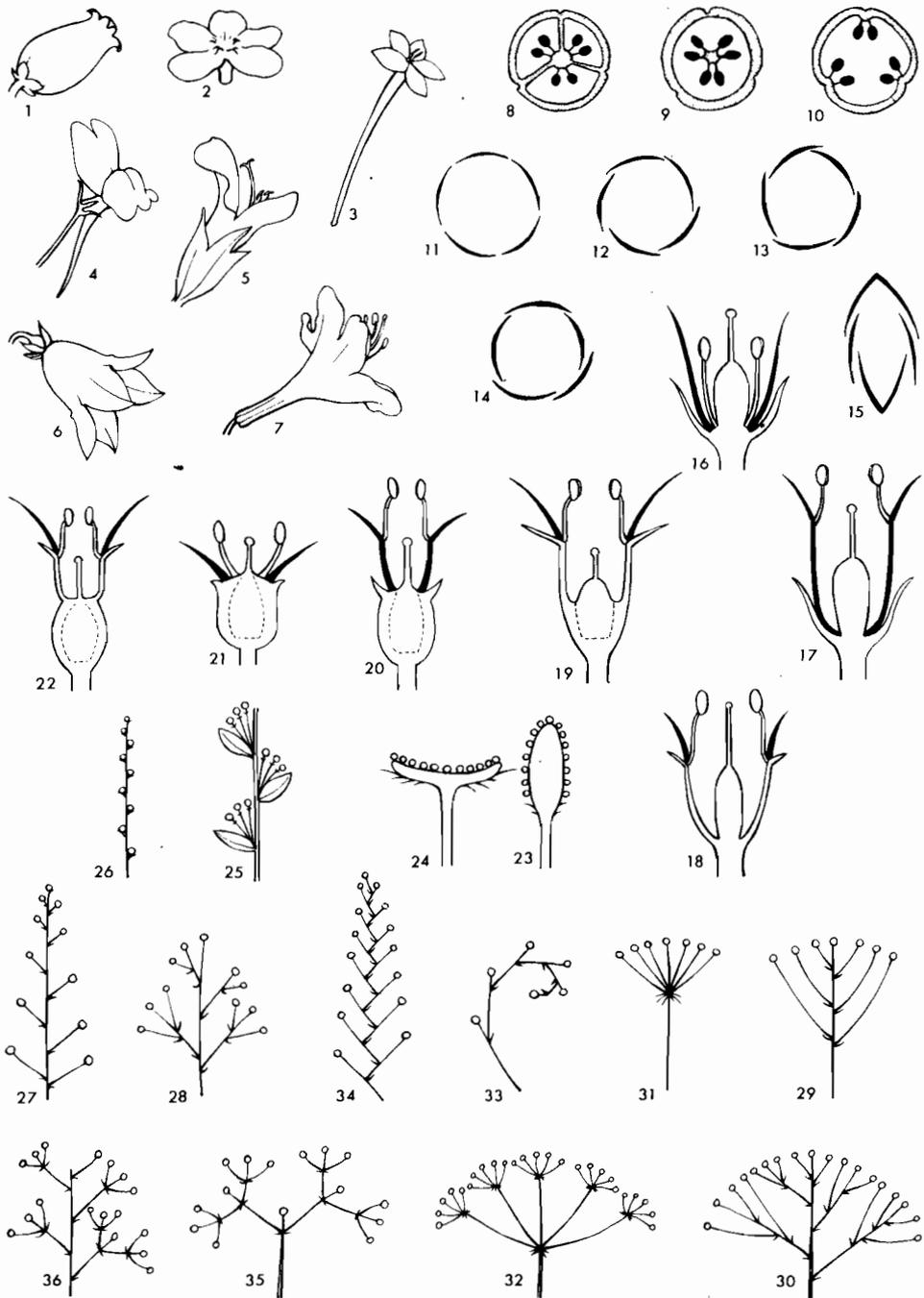
Les proportions intermédiaires, par exemple 6:1  $\rightarrow$  12:1, sont dites linéaire-elliptique.



**Fig.2 : 1-19, Formes et bords des feuilles simples :** 1, spatulée. 2, cordée. 3, obcordée. 4, panduriforme. 5, réniforme. 6, laciniée. 7, lyrée. 8, pennatifide. 9, pennatipartite. 10, pennatiséquée. 11, pectinée. 12, roncinée. 13, anguleuse. 14, squarreuse-laciniée. 15, lacérée. 16, palmatifide. 17, palmatipartite. 18, palmatiséquée. 19, pédalée. **20-27, Feuilles composées :** 20, composée-palmée. 21, feuille unifoliolée avec pétiole ailé. 22, bifoliolée. 23, trifoliolée-palmée. 24, trifoliolée-pennée. 25, paripennée. 26, imparipennée. 27, bipennée.



**Fig.3 : 1-8, Relation entre la feuille ou la bractée et son support : 1, base engaïnante. 2, pétiole engaïnant. 3, base amplexicaule. 4, limbe décurrent. 5, feuilles connées. 6, feuille perfoliée. 7-8, peltée. 9-15, Bords des feuilles : 9, entier et cilié. 10, crispé. 11, sinueux. 12, biserrulé. 13, serreté. 14, denté. 15, crénelé. 16-21 : Bases des feuilles : 16, cunéiforme. 17, sagittée. 18, dissymétrique. 19, tronquée. 20, hastée. 21, auriculée. 22-32, Sommets des feuilles : 22, caudé. 23, vrillé. 24, acuminé. 25, aigu. 26, obtus. 27, tronqué. 28, rétus. 29, émarginé ou échancré. 30, peu profondément bilobé. 31, mucroné. 32, apiculé.**



**Fig.4 : 1-7, Formes des périanthes :** 1, urcéolé. 2, rotacé. 3, hypocratériforme. 4, personé. 5, bilabié. 6, campanulé. 7, infundibuliforme. **8-10, Placentation :** 8, axile. 9, centrale. 10, pariétale. **11-15, Pré-floraison :** 11, valvaire. 12, contortée. 13, imbriquée. 14, quinconciale. 15, vexillaire. **16-22, Insertion relative des pièces florales :** 16-18, fleurs avec ovaires supères : 16-17, hypogyne. 18, périgyne. 19, ovaire semi-infère. 20-22, fleurs avec ovaires infères, épigynes. **23-36, Inflorescences :** 23-24, capitule. 25, fascicules. 26, épi. 27, racème ou grappe. 28, panicule. 29, corymbe. 30, panicule corymbiforme. 31, ombelle. 32, ombelle composée. 33-34, cymes unipares. 35, cyme bipare. 36, thyrses, ou grappe de cymes.

---

IMPRIMÉ PAR  
L. CARL ACHILLE, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT  
PORT LOUIS, ILE MAURICE  
MAI 1987

---